



# PLAN PASTORAL TERRITORIAL VALLÉE DE LA DRÔME 2023-2028

Avec le soutien  
technique de :



Avec le soutien  
financier de :



## Avant-propos / Édito

Dans la vallée de la Drôme, notre agriculture se démarque par sa diversité remarquable de cultures et de systèmes agricoles. L'élevage, en particulier le pastoralisme, occupe une place centrale dans ce paysage agricole. Il valorise des zones naturelles difficiles d'accès, telles que les parcours en moyenne montagne, et contribue à la spécificité de nos paysages tout en offrant des produits de qualité. De plus, il est un modèle de préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Il est impératif que nous soutenions ces pratiques extensives et que nous nous engagions aux côtés des éleveurs, des utilisateurs de l'espace pastoral et des consommateurs soucieux de la qualité des produits. En travaillant ensemble, nous assurerons un avenir prospère pour notre territoire.

C'est pourquoi les deux communautés de communes, Val de Drôme et Crestois et Pays de Saillans, ont collaboré étroitement pour élaborer et promouvoir conjointement un Plan Pastoral Territorial (PPT) pour la période 2023-2028.

En tant que chef d'orchestre de ce programme, nous avons réuni divers acteurs du pastoralisme, tels que les structures professionnelles spécialisées (ADEM, Chambre d'Agriculture, Fédération Départementale Ovine de la Drôme, etc.), les éleveurs, les élus, les associations environnementales, les forestiers, ainsi que les syndicats et fédérations de filières. Grâce à une démarche de concertation, nous avons défini un programme d'actions qui tient compte des défis spécifiques du pastoralisme dans notre vallée.

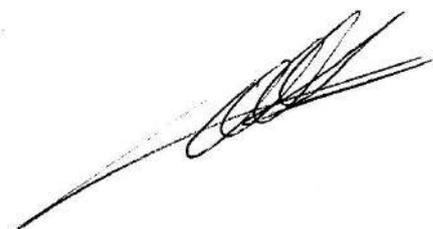
À travers ce Plan Pastoral Territorial, nous nous engageons fermement à :

- Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la biodiversité
- Soutenir activement les éleveurs et les acteurs du pastoralisme dans leurs activités
- Préserver et valoriser nos paysages et zones naturelles
- Favoriser la transmission des savoirs et des techniques traditionnelles
- Renforcer la coopération entre toutes les parties prenantes, y compris les associations locales et les organismes spécialisés
- Assurer une production alimentaire de qualité pour les habitants et les visiteurs de notre territoire
- Contribuer au développement économique durable en mettant en valeur les produits du pastoralisme
- Tenir compte des défis liés au changement climatique en intégrant des mesures d'adaptation et de résilience
- Sensibiliser et informer le public sur les enjeux du pastoralisme et les bénéfices de ces pratiques.



**Hélène Pelaez Bachelier**

Vice-Présidente en charge de  
l'agriculture et l'alimentation  
Communauté de Communes du Crestois  
et du Pays de Saillans



**Christian CAILLET**

Vice-président en charge de  
l'agriculture  
Communauté de communes du Val de  
Drôme en Biovallée

# Sommaire

<b>Avant-propos / Édito.....</b>	<b>2</b>
<b>Sommaire .....</b>	<b>3</b>
Une première programmation réussie du Plan Pastoral Territorial Vallée de Drôme : Bilan 2017-2022 .....	4
Une nouvelle programmation du Plan Pastoral Territorial de la vallée de la Drôme sur la période 2023-2028 .....	6
<b>1. Diagnostic 2023.....</b>	<b>6</b>
A – Deux structures porteuses.....	6
B – La vallée de la Drôme.....	7
C – Le domaine pastoral de la vallée de la Drôme .....	13
<b>2. Méthodologie de réécriture .....</b>	<b>26</b>
<b>3. Stratégie et fiches-action .....</b>	<b>27</b>
A – Stratégie 2023-2028 .....	27
B – Fiches-action .....	28
<b>4. Maquette financière .....</b>	<b>40</b>
<b>5. Annexes .....</b>	<b>41</b>
A – Répertoire des termes pastoraux et acronymes.....	41
B – Liste des membres du COPIL.....	42
C – Liste des communes concernées.....	44

# Une première programmation réussie du Plan Pastoral Territorial Vallée de Drôme : Bilan 2017-2022

## Contexte général

Le Plan Pastoral Territorial (PPT) est une politique territorialisée de la Région Auvergne Rhône-Alpes à destination de collectivités concernées par des espaces pastoraux (alpages, estives, zones de parcours et d'intersaison). Une délibération cadre pose les objectifs et le fonctionnement des Plans Pastoraux régionaux. Le Département compte actuellement 6 PPT (*Figure 1*).

Figure 1 : PPT du département de la Drôme



## **Un Plan Pastoral Territorial, deux territoires**

La vallée de la Drôme est située au sud de la Région Rhône-Alpes, dans les Préalpes du sud. Au cœur du département de la Drôme (26), elle constitue une vallée transversale entre Vercors et Provence, dont la colonne vertébrale est la rivière Drôme. Ce territoire rural comprend 44 000 habitants sur 935 km<sup>2</sup> (1/5ème du département de la Drôme), représentés par 45 communes. La densité de la population est faible, en moyenne 44 habitants par km<sup>2</sup> (144 hab/km<sup>2</sup> en Rhône-Alpes). Trois communes concentrent la moitié de la population : Livron sur Drôme, Crest et Loriol sur Drôme (respectivement 9 202, 8 680 et 6 616 habitants). La vallée de la Drôme voit sa population augmenter fortement par un solde naturel et migratoire positif depuis les années 1980. Le développement économique du territoire, qui reste rural, repose principalement sur l'agriculture et les services à la personne, ainsi que sur le fort développement du secteur associatif et du tourisme.

Depuis 2014, deux communautés de communes forment le territoire de la vallée de la Drôme :

- La Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD), créée en 1986 dont le périmètre à légèrement évolué en 2014 ;
- La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans - Cœur de Drôme (CCCPS), créée en 2014 par fusion.

L'engagement du territoire Vallée de la Drôme s'est traduit concrètement par la participation à deux plans pastoraux :

- 2009 – 2014 : porté et animé par le Pays de Dieulefit ;
- 2017 – 2022 : porté et animé par la CCVD à l'échelle CCVD et CCCPS.

## **Bilan du programme 2017-2022**

Le bilan du programme 2017-2022 démontre un fort dynamisme tant des acteurs pastoraux pour structurer et réaliser des travaux d'aménagements et d'améliorations pastoraux, que des collectivités pour porter une animation territoriale et accompagner des projets autour de sujets de plus en plus sensibles.

Les perspectives pour l'écriture d'un prochain PPT sont positives. Les exécutifs des deux intercommunalités se sont prononcés favorablement pour le portage d'un PPT sur la période 2023 – 2028 avec la CCVD comme cheffe de file.

# Une nouvelle programmation du Plan Pastoral Territorial de la vallée de la Drôme sur la période 2023-2028

## 1. Diagnostic 2023

### A – Deux structures porteuses

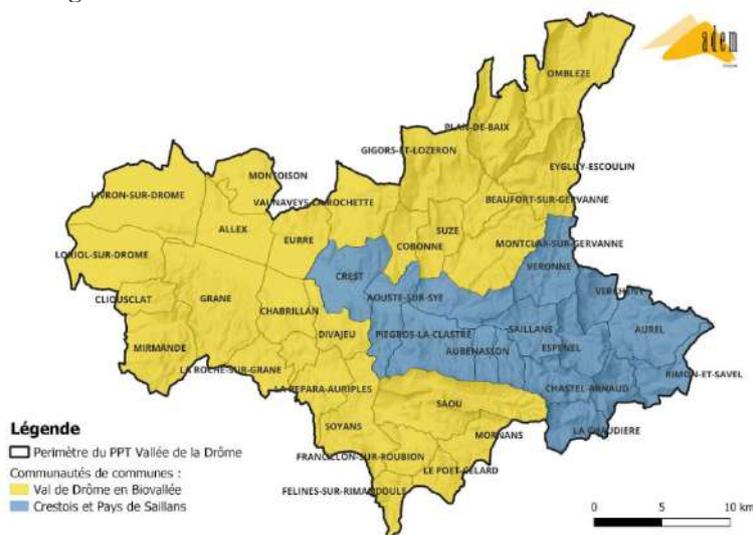
Le portage de ce PPT pour la période 2023-2028, est assuré par la CCVD en lien étroit avec la CCCPS. Une convention de partenariat lie les deux structures. Ces deux collectivités se partagent le reste à charge financier de l'animation.

La mise en œuvre quotidienne de l'animation est assurée par l'animatrice PPT de la CCVD. Son rôle est d'informer, accompagner et renseigner les porteurs de projet, faire du lien avec les autres programmes du territoire, et suivre la consommation budgétaire du programme. L'animatrice PPT participe également aux rencontres du réseau pastoral drômois (AG et rencontres annuelles de l'ADEM).

Les dossiers de travaux sont accompagnés par l'ADEM dans le cadre de ses prestations de maîtrise d'œuvre des Groupements Pastoraux (GP) et Collectifs Pastoraux (CP) et de ses missions de réseau pastoral drômois. Il convient de souligner la complémentarité et la coordination de l'ADEM et de la CCVD dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Le périmètre retenu (Figure 2) pour le renouvellement du PPT Vallée de la Drôme est quasiment identique au précédent PPT. La commune de Puy-Saint-Martin, ayant rejoint la Communauté d'agglomération de Montélimar Agglomération en 2020, est désormais intégrée au zonage du PPT Bassin de Montélimar.

Figure 2 : Périmètre du PPT Vallée de la Drôme 2023-2028



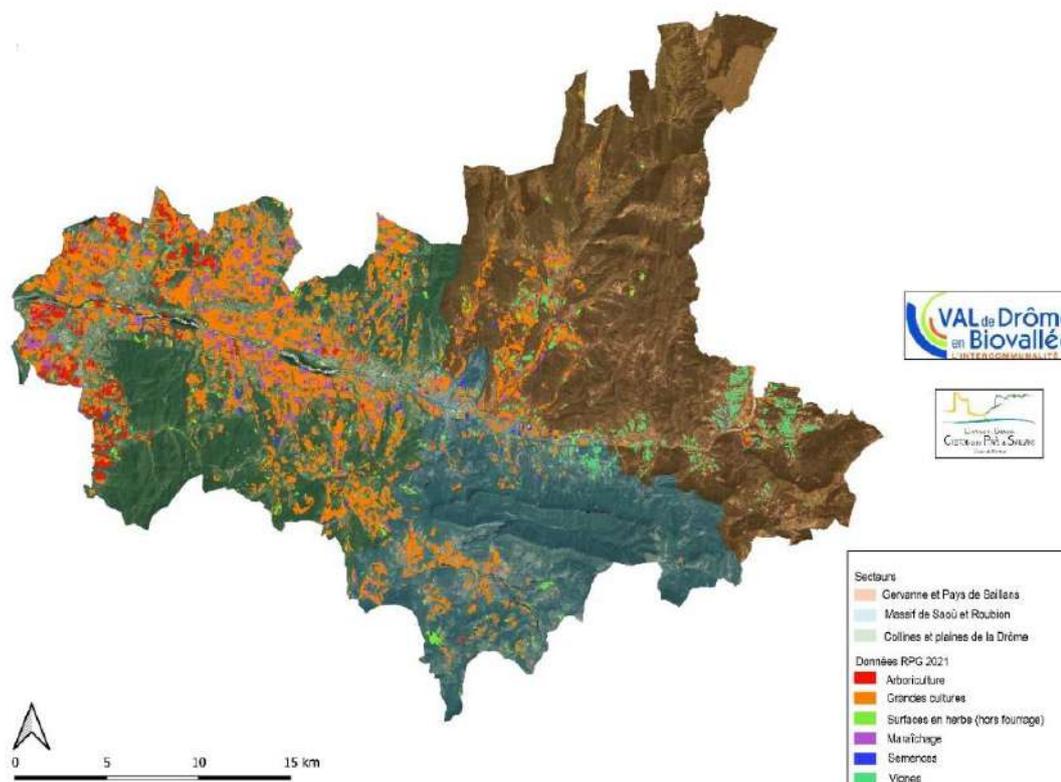
## B – La vallée de la Drôme

### L'agriculture diversifiée de la vallée de la Drôme

En 2020, la vallée de la Drôme compte 639 exploitations pour près de 24 000 hectares de surface agricole utilisée. De nombreux emplois sont liés à l'agriculture et à l'agroalimentaire. Cela s'explique par la présence de nombreuses coopératives -Val Crest, Lorifruit, Jaillance, Coop des PPAM, Val Soleil-, d'ateliers de transformations -Troupéou, Charles et Alice, Sanoflore, Val d'Eurre, Agrobiodrôme- et par la forte dynamique agricole du territoire autour des ventes directes, des circuits courts et de l'agriculture biologique.

Les systèmes agricoles du territoire sont très diversifiés (Figure 3) : de l'agriculture spécialisée à l'ouest du territoire (arboriculture, viticulture, volailles et productions céréalières) au territoire de l'AOC Clairette de Die à l'est où se mêlent vignes, surfaces en herbe et plantes aromatiques, on trouve dans la vallée de la Drôme des surfaces maraîchères, grandes cultures et semences plutôt en fond de vallée et des espaces d'élevage extensifs sur les coteaux et vallées secondaires. Cette diversité est valorisée par des productions identitaires de qualité à forte valeur ajoutée telles que le Picodon, la Clairette de Die, l'ail que ce soit en AOC, IGP et/ou labellisés en agriculture biologique.

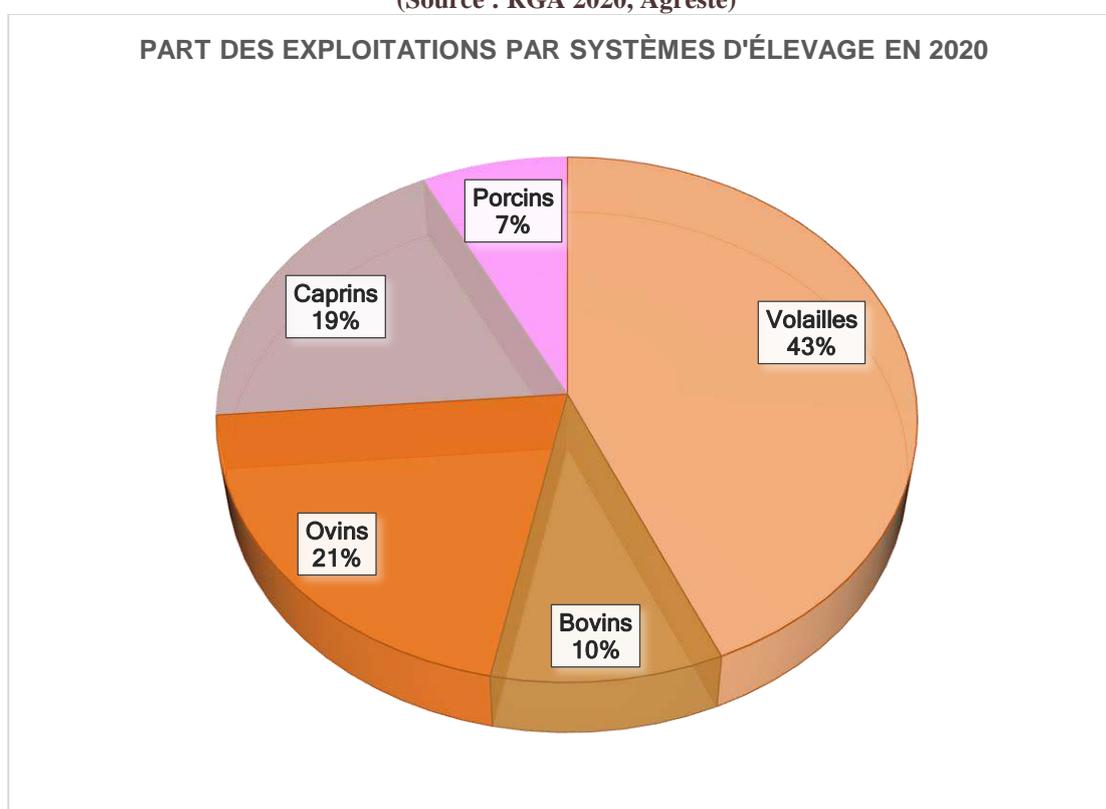
Figure 3 : Cultures de la vallée de la Drôme



Sur le territoire, l'élevage représente une activité économique importante, comptant pour un cinquième des exploitations (hors élevage hors sol) et occupant 25% des surfaces agricoles. Parmi les cinq systèmes d'élevage présents, trois valorisent les surfaces en herbe :

- L'élevage caprin est présent sur le territoire, avec 56 exploitations, soit 19% des exploitations en élevage. Cela s'explique par la présence de l'AOC fromagère du Picodon. Cette filière, au-delà de son caractère identitaire, permet l'entretien et la valorisation de l'espace pastoral, plus particulièrement dans les zones les plus accidentées du territoire
- La filière ovine est aussi une filière forte (label « agneau de l'Adret »). Cependant, le nombre d'exploitations a baissé de 14% entre 2010 à 2020
- L'élevage bovin est peu représenté sur le territoire et recule encore entre 2010 et 2020 (20% des exploitations en moins.)

**Figure 4 : Pourcentage d'exploitations par tous types d'élevages sur le territoire**  
 (Source : RGA 2020, Agreste)



**Tableau 1 : Évolutions du nombre d'exploitations en fonction des systèmes d'élevage**  
 (Source : RGA 2020, Agreste)

Exploitations	Bovins			Ovins			Caprins		
	2010	2020	Evolution	2010	2020	Evolution	2010	2020	Evolution
	37	29	-22%	71	61	-14%	74	56	-24%

L'abattage et la découpe des animaux sont principalement effectués à l'abattoir intercommunal de Die, tandis que les autres options sont situées à Romans, Valence ou Gap. La présence de cet abattoir est bénéfique pour les éleveurs, en particulier pour les petits producteurs, car cela leur permet d'économiser du temps et des coûts de transport pour les animaux ainsi que pour les carcasses ou la viande, en particulier pour les animaux destinés à la consommation locale.

Si l'élevage occupe une place importante dans le paysage et l'activité économique de ce territoire, plusieurs enjeux le menacent. Tout d'abord le nombre d'éleveurs ne cesse de diminuer (-54% en 10 ans). Les surfaces agricoles subissent une pression foncière forte liée à l'attractivité résidentielle du territoire ne facilitant pas les installations. La baisse du nombre d'agriculteurs a pour conséquence l'augmentation de la déprise et de l'embroussaillage des zones les plus difficiles et l'intensification des pratiques d'élevage dans la plaine au profit de cultures plus rentables.

Le changement climatique, et plus particulièrement les épisodes de sécheresse et de gel tardif, constitue également une menace pour la filière ovine sur le territoire. En 2022, la vallée de la Drôme a connu l'un des taux de pluviométrie les plus bas depuis 2003, ainsi que plusieurs épisodes de canicule pendant les trois mois d'été. La disponibilité et la production de fourrage ont été fortement affectées, les animaux ont souffert de la chaleur, et l'approvisionnement en eau a parfois été difficile dans les alpages et sur les autres pâturages.

En 2023, la prédation est une problématique importante pour les éleveurs en Drôme, notamment pour les éleveurs proches des agglomérations qui n'étaient jusque-là, peu touchés par la prédation et qui aujourd'hui font face à une très forte pression. Malgré les mesures de protection mises en place (chiens de protection, clôtures électriques, etc.), les attaques de troupeaux par le loup restent fréquentes et ont des conséquences psychologiques et économiques importantes pour les éleveurs.

En ce qui concerne les aspects socio-économiques, il convient de souligner que les changements économiques et politiques tels que les fluctuations du marché et/ou les modifications des aides financières peuvent également constituer une menace pour l'avenir de la filière ovine.

## **Un patrimoine naturel de qualité et préservé**

Depuis les années 1990, la protection des ressources naturelles est devenue un sujet fédérateur pour les acteurs de la vallée de la Drôme. Cette expérience a contribué à l'émergence d'une sensibilité et d'une culture commune sur la question de la préservation, de la valorisation des ressources et du développement durable. Aujourd'hui, le territoire bénéficie d'une biodiversité exceptionnelle, avec notamment une des dernières rivières au cours libre d'Europe, bordée de forêts et de zones naturelles préservées. La forêt, qui couvre plus de 60% de la superficie du territoire, est particulièrement présente à l'est, du fait du relief escarpé de la vallée de la Gervanne et des secteurs de Bourdeaux et de Saillans, mais aussi au sud-ouest.

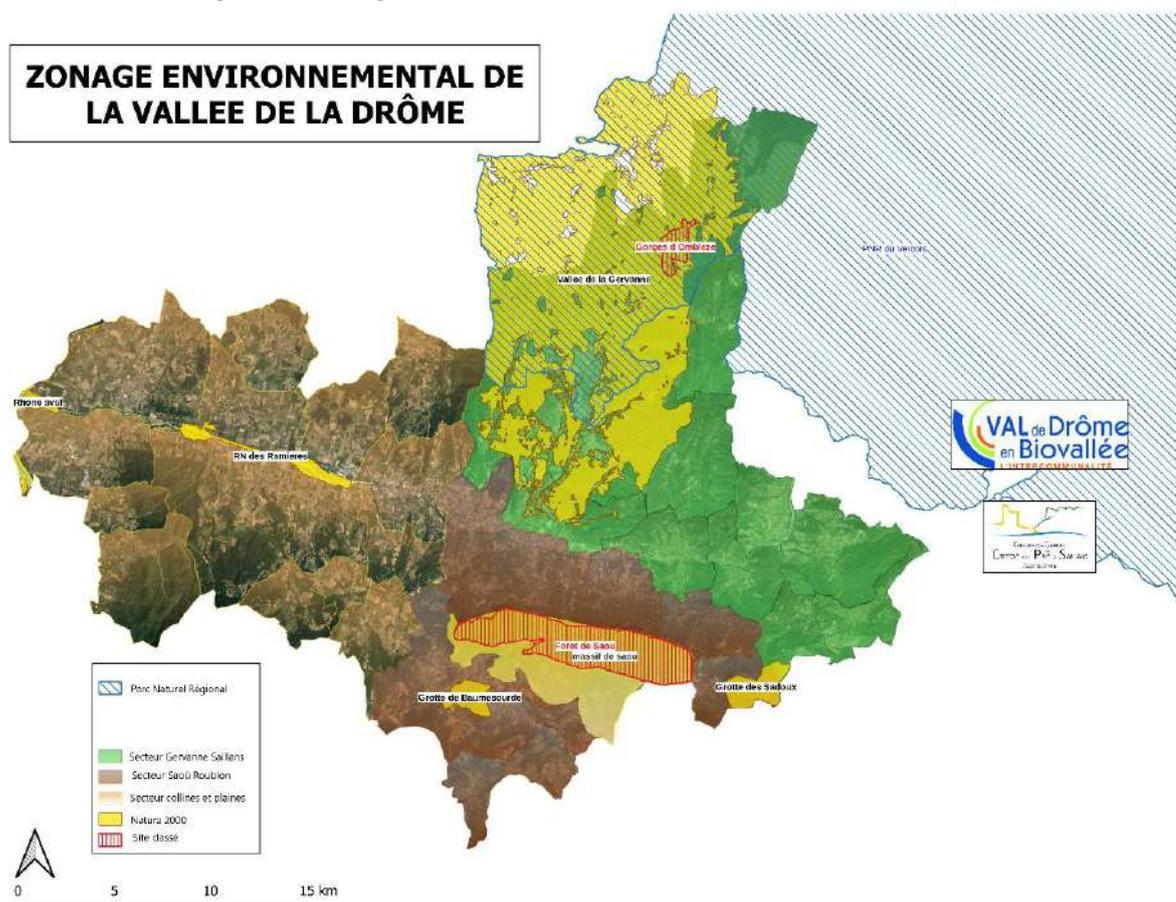
Cette biodiversité est reconnue d'intérêt communautaire et justifie la mise en place de plusieurs périmètres protégés (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, Parc Naturel Régional, Réserve Naturelle, Espaces Naturels Sensibles...), 30% du territoire est consacré à la préservation des espaces naturels (*Figure 5*) :

- Le massif et la forêt de Saoû concernés par deux sites Natura 2000, également classés au titre des Espaces Naturels Sensibles du Département ;
- La vallée de la Gervanne et Sye (site Natura 2000) ;
- La réserve naturelle des Ramières, également classée en 2 sites Natura 2000 ;
- La vallée du Rhône (site Natura 2000) ;
- La « Grotte des Sadoux » (site Natura 2000) ;
- La grotte à chauve-souris de Baume Sourde située à Francillon sur Roubion (Site Natura 2000) ;
- Le plateau d'Ambel classé au titre des Espaces Naturels Sensibles de la Drôme ;

- Trois sites classés : les Gorges d'Omblyze, la forêt de Saoû et le village d'Autichamp ;
- Quatre communes adhèrent au Parc Naturel Régional du Vercors : Beaufort-sur-Gervanne, Crest, Omblyze et Plan-de-Baix.

Le pastoralisme joue un rôle primordial dans la préservation de la biodiversité en permettant la mise en valeur et l'entretien des milieux à forte valeur écologique. Les pratiques pastorales sont d'ailleurs reconnues comme étant déterminantes pour la préservation des sites Natura 2000. En contrepartie de bonnes pratiques telles que la lutte contre l'enfrichement, le respect des périodes de nidification ou encore le pâturage en sous-bois, les agriculteurs et les groupements pastoraux peuvent bénéficier d'aides directes de la Politique Agricole Commune (PAC) à travers les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Ces mesures encouragent les pratiques agro-écologiques favorables à la préservation de l'environnement et de la biodiversité, contribuant ainsi à renforcer la durabilité des exploitations agricoles et du territoire dans son ensemble.

Figure 5 : Zonage environnemental de la vallée de la Drôme



## Les peuplements forestiers sur le territoire

Les peuplements forestiers occupent une grande partie de la vallée de la Drôme, représentant environ 60% du territoire. Le climat méditerranéen a une forte influence sur les boisements de la région (Figure 6). Les principales essences d'arbres sont le chêne pubescent, qui est souvent géré sous forme de taillis, ainsi que le

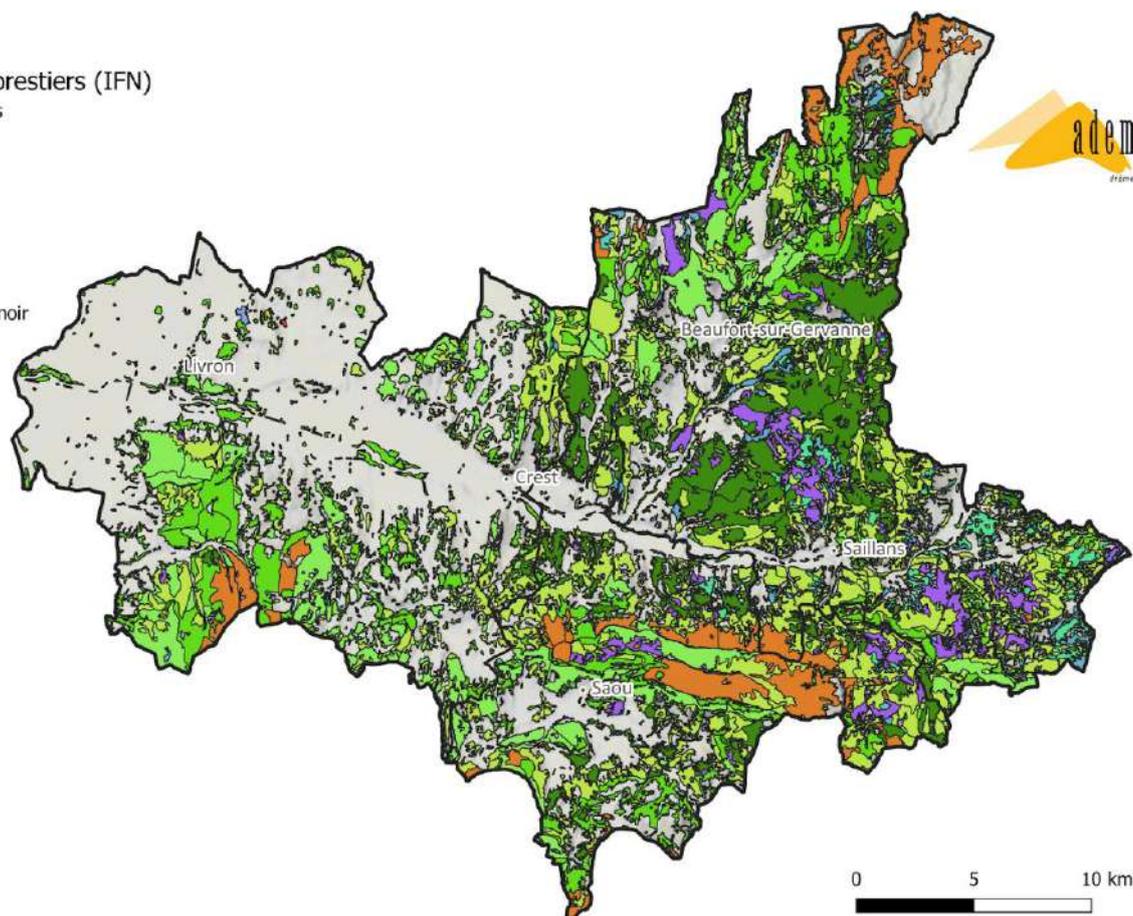
pin sylvestre, qui est une espèce pionnière colonisant les anciennes prairies et landes. Les forêts de hêtre sont également présentes sur les hauteurs et les versants nord. En outre, quelques plantations de pins noirs d'Autriche ont été réalisées dans le cadre de la politique de Restauration des Terrains de Montagne (RTM).

**Figure 6 : Peuplement forestier du territoire du PPT Vallée de la Drôme**  
(Source : Inventaire Forestier National)

### Légende

#### Peuplements forestiers (IFN)

- Chênes décidus
- Conifères
- Feuillus
- Hêtre
- Mixte
- Peuplier
- Pin d'Alep
- Pin laricio, pin noir
- Pin sylvestre
- Pins mélangés
- Robinier
- Sapin, épicéa



Il convient de souligner que dans de nombreux peuplements forestiers, les troupeaux sont capables de mobiliser de la ressource fourragère. Il s'agit des peuplements mixtes, de chênes, de feuillus, de pins et de robiniers. Ces peuplements, à fort potentiel pastoral, pourraient contribuer à la résilience des exploitations pastorales face au changement climatique. Bien sûr, ce travail doit s'accompagner d'un partenariat avec les forestiers.

### Les programmes de développement de la vallée de la Drôme

Dès les années 1990, le territoire de la vallée de la Drôme est engagé, seul ou avec des territoires limitrophes, dans des démarches de développement local :

- **1990** : Premier contrat de rivière
- **1992** : Première commission locale de l'eau en France. Puis premier schéma d'aménagement et de gestion de l'eau en France, premier prix du River Prize International en 2005

- **1993** : Contrat Global de Développement
- **2004** : Charte de territoire engageant un CDDRA/PSADER, CTEF vallée de la Drome
- **2006** : Pôle d'Excellence Rural (écoconstruction et plantes à parfum aromatiques et médicinales)
- **2009** : Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée
- **2009** : PPT (en partenariat avec le Pays de Dieulefit)
- **2012** : CDDRA/PSADER, CTEF, OCMMR Vallée de la Drôme
- **2013** : Territoire à énergie positive (TEPOS).
- **2014** : Programme Agro-environnemental et Climatique (PAEC)– volet biodiversité et herbager
- **2014** : Programme Système alimentaire innovant (SAI)
- **2015** : PAEC – volet qualité de l'eau
- **2015** : LEADER Vallée de la Drôme
- **2015** : PAEC 2015 – 2022
- **2016** : PPT 2017 - 2022
- **2019** : Programme européen MOVING
- **2019** : Projet Territoire d'Innovation Biovallée (TIB) (chef de file : CC Diois, CC Crestois-Pays de Saillans et CC Val de Drôme)
- **2020** : Projet Alimentaire Territorial
- **2023** : PAEC 2023 – 2027 (chef de file : PNRV)

Ces programmes de développement agricole ont concerné diverses thématiques et compétences intercommunales (développement économique et touristique, protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement, secteur social ...). Ils interviennent sur des sujets transversaux que sont la biodiversité, les filières économiques alimentaires, la reconquête et l'accès au foncier... Ils sont de ce point de vue complémentaires au PPT.

## Gouvernance

Lors de la construction du précédent Plan Pastoral Territorial (PPT) vallée de la Drôme, un comité de pilotage (COFIL) réunissant une diversité d'acteurs a été constitué. Pendant l'exécution du programme antérieur, ce comité a permis l'implication réelle des éleveurs représentant leurs Groupements Pastoraux (GP) ou Collectifs Pastoraux (CP). Les dossiers présentés ont fait l'objet d'échanges et de discussions permettant de les adapter au mieux aux contraintes locales et de définir les priorités.

Ce nouveau PPT a pour vocation de poursuivre et de renforcer la mobilisation des acteurs du territoire au sein d'un comité de pilotage afin de refléter la diversité des enjeux des espaces pastoraux. Tout en conservant un lieu de réelle concertation locale, la vallée de la Drôme propose d'associer plus étroitement d'autres représentants du territoire (tourisme, chasse, forêt, protection de l'environnement, etc.). Le COFIL est présidé par les deux vice-présidents, s'appuie sur un ensemble de partenaires (ADEM, Chambre d'Agriculture, CRPF, PNRV, associations environnementales, etc.) et donne un avis sur les dossiers de subvention (Annexe 2). Pour donner suite au bilan du précédent PPT, les organes décisionnels (COTECH et COFIL) sont maintenus, constituant des temps d'échanges précieux entre les structures participantes. Les instances se sont révélées efficaces et mobilisatrices. Les actions hors PPT (formation multi-usage, MOVING, Natura 2000, etc.) mais découlant de la dynamique du PPT illustrent bien ce solide partenariat et la pertinence d'un dispositif territorialisé.

Dans la continuité du PPT 2017 - 2022, chaque réunion visant à présenter les projets locaux sera l'occasion de mettre en lumière un thème spécifique au travers d'une visite, d'une présentation ou d'une rencontre entre professionnels. Une articulation entre les lieux de concertation et de décision autour des différents programmes ou dispositifs financiers sera proposée aux membres du COPIL pour optimiser la mobilisation.

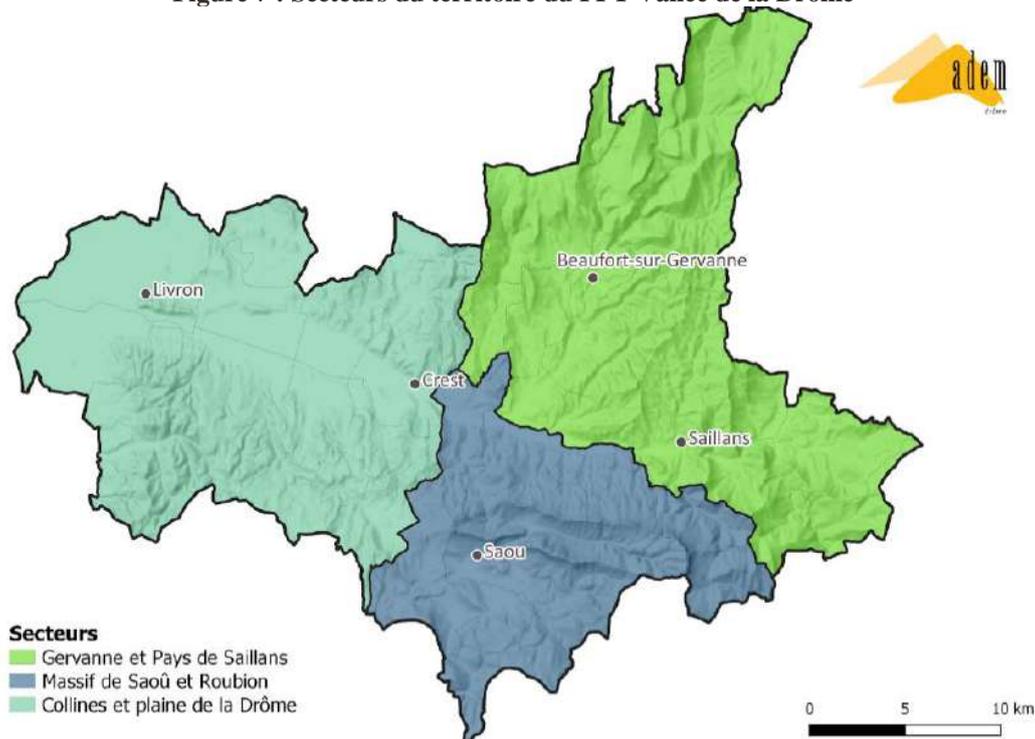
## **C – Le domaine pastoral de la vallée de la Drôme**

Le périmètre retenu pour le troisième Plan Pastoral Territorial Vallée de la Drôme est découpé en trois secteurs pastoraux cohérents (

Figure 7) :

- **Le secteur Gervanne et Pays de Saillans**, situé au nord-est de la vallée de la Drôme, est marqué par un relief préalpin avec des zones de reliefs accidentés, offrant ainsi un environnement favorable pour le pastoralisme. Les contreforts du Vercors et les crêtes du secteur sont particulièrement propices aux parcours et aux estives. Les troupeaux présents dans cette région sont majoritairement composés de gros ovins qui transhument en Savoie pendant la période estivale. Certains éleveurs peuvent venir en hivernage dans le secteur des collines et des plaines.
- **Le secteur du massif de Saoû et du Roubion** est caractérisé par des reliefs plus doux que ceux du secteur Gervanne et Pays de Saillans. Cette zone est composée de coteaux et de collines offrant principalement des zones de parcours pour les troupeaux ovins et caprins. Les Trois Becs, situés dans ce secteur, constituent une zone d'estive pour les troupeaux ovins. Contrairement au secteur Gervanne et Pays de Saillans, les troupeaux ovins sont de taille modérée dans ce secteur. La filière caprine est particulièrement importante dans cette zone et est intégrée dans la filière Picodon.
- **Le secteur des collines et de la plaine** de la Drôme à l'est est marqué par la prédominance des grandes cultures avec quelques petites collines au sud. Sur la zone de plaine, aux alentours de Livron sur Drôme, il y a de l'élevage non pastoral avec des caprins et bovins. Sur le sud du secteur, on retrouve des petits élevages extensifs qui viennent parfois en complémentarité d'autres activités comme le maraîchage, où le fumier est valorisé sur les cultures. Les éleveurs du secteur de la Gervanne et Pays de Saillans, peuvent venir en hivernage sur ce secteur.

Figure 7 : Secteurs du territoire du PPT Vallée de la Drôme



### **Nouveaux secteurs du territoire PPT Vallée de la Drôme**

- **Découpage en 3 secteurs : Gervanne et Pays de Saillans, Massif de Saoû et du Roubion et Collines et Plaine de la Drôme**
- **Commune de Puy de Saint Martin fait partie du territoire du PPT du bassin de Montélimar**

### **Une prédominance de parcours et de pâturage intersaison**

En attendant une nouvelle enquête pastorale, les données ci-dessous sont issues de l'enquête pastorale 2012-2014. Il convient de préciser qu'il y a globalement peu de mouvement dans le pastoralisme, et que la plupart de ces données sont encore à jour.

L'enquête pastorale a identifié 9 820 ha d'espaces pastoraux, composés majoritairement de :

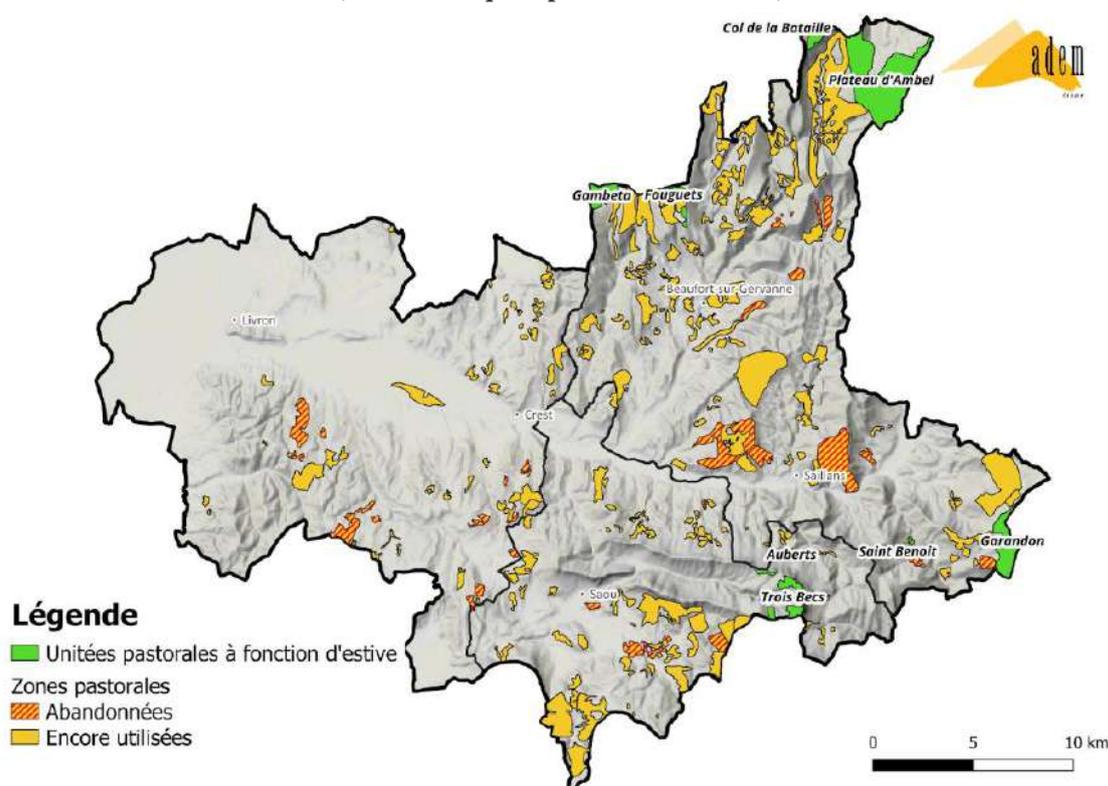
- **Zones pastorales (8 160 hectares)** : constituées de landes, de bois, de friches en zones intermédiaires. Ces surfaces pastorales représentent une part importante de l'alimentation des animaux dans les exploitations. En outre, elles sont résilientes face au changement climatique puisque la ressource est souvent protégée des grosses chaleurs estivales et peut fournir en automne

une ressource de qualité. En revanche avec l'augmentation de la prédation, ces surfaces peuvent parfois être difficile à pâturer.

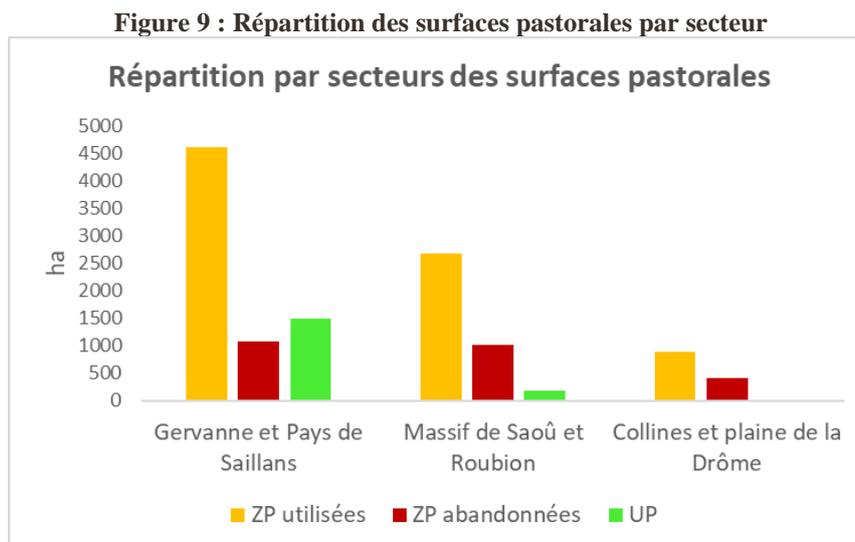
- **Unités pastorales à fonction d'estives (1 660 hectares)** : constituées principalement de pelouses également appelées estives ou alpages. Le plateau d'Ambel représente le plus gros alpage de la zone avec une surface de 933 ha.

Classiquement, ces surfaces pastorales (Figure 8) sont présentes dès que le relief s'accroît sauf dans les secteurs où la vigne est fortement présente.

**Figure 8 : Domaine pastoral du territoire de la vallée de Drôme**  
(Source : Enquête pastorale 2012-2014)



Le diagramme ci-dessous (Figure 9) présente les surfaces pastorales par secteur. On constate que le secteur de la Gervanne et du Pays de Saillans est le plus pastoral du territoire de la vallée de la Drôme. Au contraire, le secteur des collines et de la plaine de la Drôme est le moins pastoral. Ce constat s'explique en très grande partie par la topographie des secteurs. De par son relief plus doux, le secteur des collines et des plaines est davantage spécialisé en grandes cultures et secondairement en maraichage. Il convient de noter qu'il n'y a pas d'unité pastorale à fonction d'estive sur cette zone. Ce diagramme met également en exergue l'importance des zones pastorales abandonnées dans les trois secteurs.



### Des surfaces pastorales abandonnées

Cette enquête pastorale recense, une quantité non négligeable de surfaces pastorales abandonnées (2 490 ha). Parmi les causes de cet abandon, on retrouve assez largement une non reprise des terrains pastoraux suite à l'arrêt d'activité (départ en retraite). Plus marginalement, des blocages de foncier, des difficultés d'accès, parfois l'absence d'eau ou encore l'activité de chasse ont pu aussi en être les causes.

En 2021, la CCVD s'engage dans un inventaire des friches agricoles sur son territoire. L'enjeu est de repérer et de cartographier les parcelles qui peuvent être considérées comme des espaces agricoles délaissés ou en friches, de qualifier leur potentiel agricole et de mettre en œuvre une animation foncière en vue de leur redonner un usage. Ce projet est en cours de réalisation et permettra à terme d'identifier les parcelles à vocation pastorale pouvant être remobilisées dans le cadre du PPT.

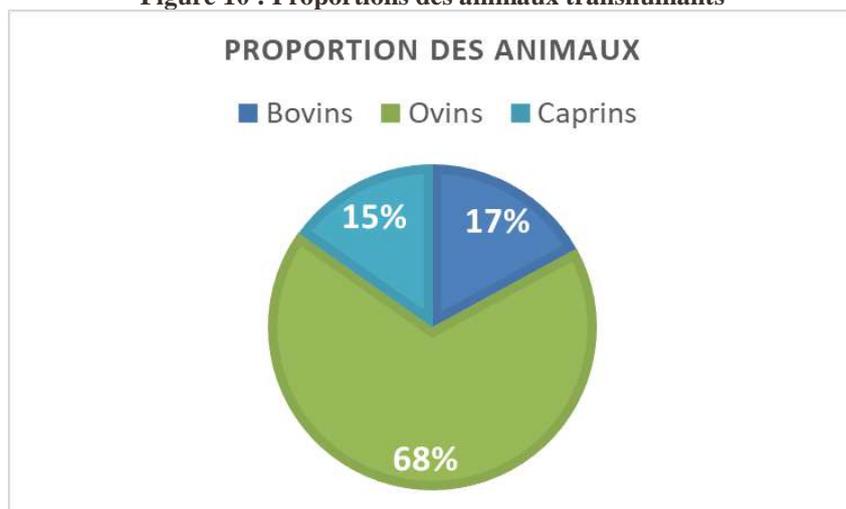
#### **Surfaces pastorales**

- **9 820 ha d'espaces pastoraux, certainement sous-évalués sur l'ouest du territoire**
- **Essentiellement des Zones Pastorales (parcours)**
- **De larges zones abandonnées**

## Un territoire au cheptels variés

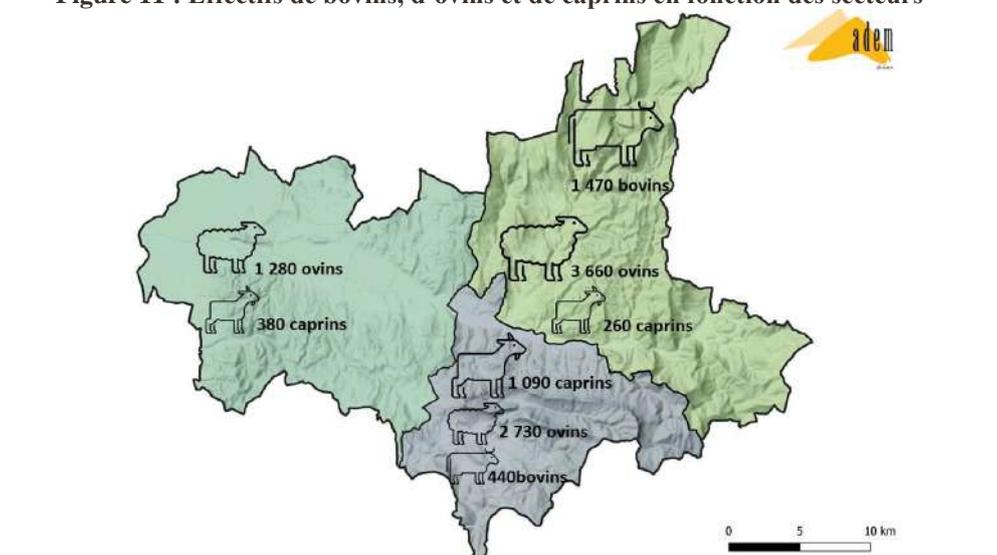
Les effectifs présentés dans la figure 10 ci-dessous sont également issus des données de l'enquête pastorale 2012-2014. Seuls les animaux stationnant au 15 juillet sur des surfaces pastorales sont pris en compte. De fait, les animaux transhumants sont comptés sur le lieu de transhumance à cette date. Les animaux restant en bâtiment ou en prairie artificielle ne sont pas comptés. Environ 1 910 bovins, 7 670 ovins et 1 730 caprins sont présents sur le territoire de la vallée de la Drôme.

Figure 10 : Proportions des animaux transhumants



La carte ci-dessous (Figure 11) représente les effectifs de bovins, ovins et caprins par secteur. On observe que les bovins se rencontrent majoritairement sur le secteur de la Gervanne et du pays de Saillans, principalement sur l'alpage d'Ambel. Le secteur du massif de Saoû et du Roubion est le berceau de l'élevage caprin avec 1 100 têtes sur le secteur. Il convient de préciser que 40% des éleveurs caprins de la Drôme sont situés dans la vallée de la Drôme et plus de la moitié sont engagés dans la filière Picodon. Néanmoins, tous les éleveurs de chèvres ne sont pas en pastoraux. Des ovins et des caprins pâturent essentiellement le secteur des collines et de la plaine.

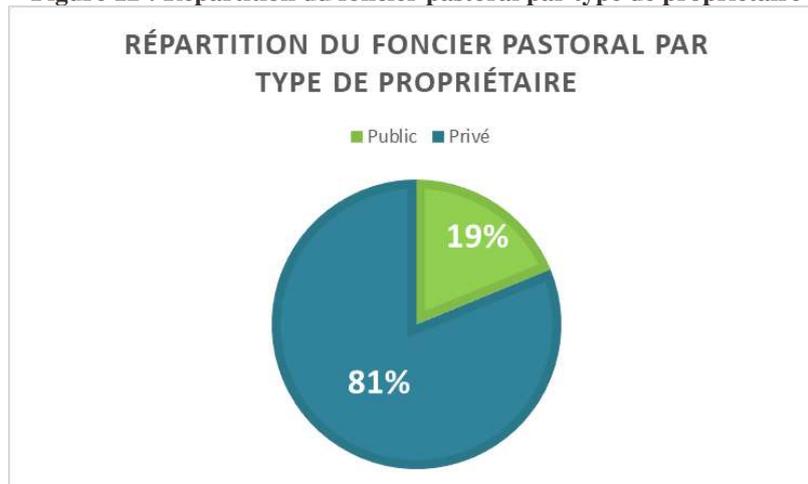
Figure 11 : Effectifs de bovins, d'ovins et de caprins en fonction des secteurs



## Un foncier très morcelé et majoritairement privé

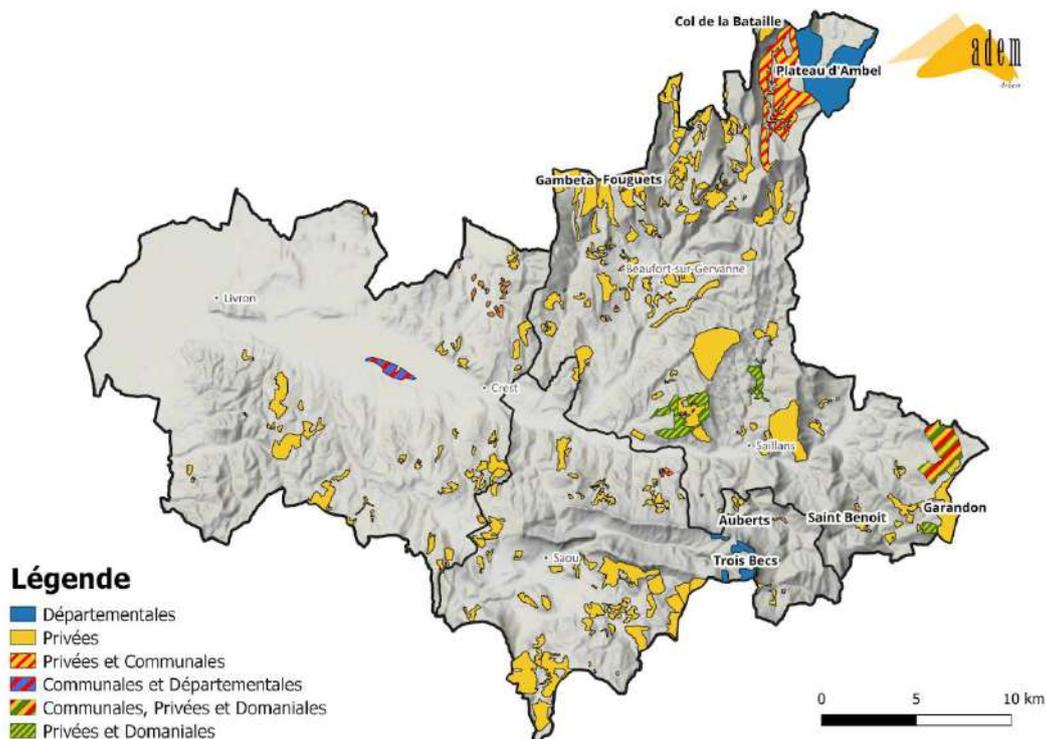
D'après l'enquête pastorale, une majorité (81%) du domaine pastoral est établie sur des propriétés privées, à l'inverse, les surfaces relevant du domaine public ou communal sont très minoritaires (19%) (Figure 12). Ce constat est exacerbé sur le secteur de Saoû où les zones pastorales sont essentiellement privées. Deux alpages (Trois Becs et Ambel) appartiennent au Département et sont à ce titre classés et gérés en Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Figure 12 : Répartition du foncier pastoral par type de propriétaire



Les terrains domaniaux sont nombreux dans les alentours de Saillans. Ils sont souvent liés au pâturage sous forêts de pins noirs d'Autriche plantés lors de la restauration des terrains en montagne au 19ème siècle. Comme dans toute la Drôme, le foncier pastoral est en proie à une concurrence importante avec la spéculation, le morcellement et le développement urbain. La sécurisation du foncier reste complexe pour les éleveurs pastoraux. Elle constitue, cependant, un enjeu majeur pour l'installation d'éleveurs et pour l'avenir du pastoralisme. L'accompagnement des services pastoraux a déjà mené à la signature de Conventions Pluriannuelles de Pâturages (CPP). L'enquête pastorale ne renseigne pas le mode de faire-valoir pour les zones pastorales, il convient en revanche de souligner que les faire-valoir précaires (vente d'herbe, accord verbal etc.) constituent des freins au déploiement des activités pastorales. Ces dernières ont, en effet, besoin d'une sécurisation du foncier qui permet d'investir dans des équipements corrects et inscrire les parcelles dans les déclarations PAC (Politique Agricole Commune). La structuration du foncier et l'accès au foncier est un préalable pour le pastoralisme.

**Figure 13 : Etat des lieux du foncier sur le territoire vallée de la Drôme**  
(Source : Enquête pastorale 2012-2014)



### Des massifs forestiers à valoriser face au risque incendie, surtout dans le cadre du changement climatique

Les éleveurs locaux ont besoin des espaces forestiers pour leur pâturage, surtout avec le changement climatique. Les forestiers et les éleveurs sont d'accord sur le fait que le pâturage est utile pour éviter les incendies et l'encombrement des forêts. Cependant, il est difficile d'obtenir l'accès aux terres forestières, car les forêts privées sont souvent divisées en petites parcelles difficiles à utiliser, et les forêts publiques sont généralement gérées pour des ventes annuelles d'herbe. Cela peut rendre la situation moins stable pour les éleveurs, même si les ventes d'herbe sont reconduites d'une année à l'autre. Pour encourager de bonnes pratiques pastorales, les CPP peuvent être mises en place par les forestiers pour offrir une perspective à long terme pour les éleveurs.

Les produits forestiers les plus utilisés sont le bois de chauffe et les plaquettes de bois, car il y a peu de bois d'œuvre. Cependant, avec l'augmentation des prix du bois et le développement de chaufferies collectives et de centrales biomasses, les bois les plus accessibles ont une valeur marchande. Les plaquettes de bois sont préférables au bois de trituration, car elles ne laissent pas de résidus et permettent une utilisation pastorale immédiate. Bien que le sylvopastoralisme soit difficile à mettre en place, il est intéressant de l'encourager lorsque cela est possible. La vallée de la Drôme a une culture forte de pâturage sous les forêts, qui réduit le risque d'incendie, bien qu'elle soit menacée par la prédation et les besoins économiques.

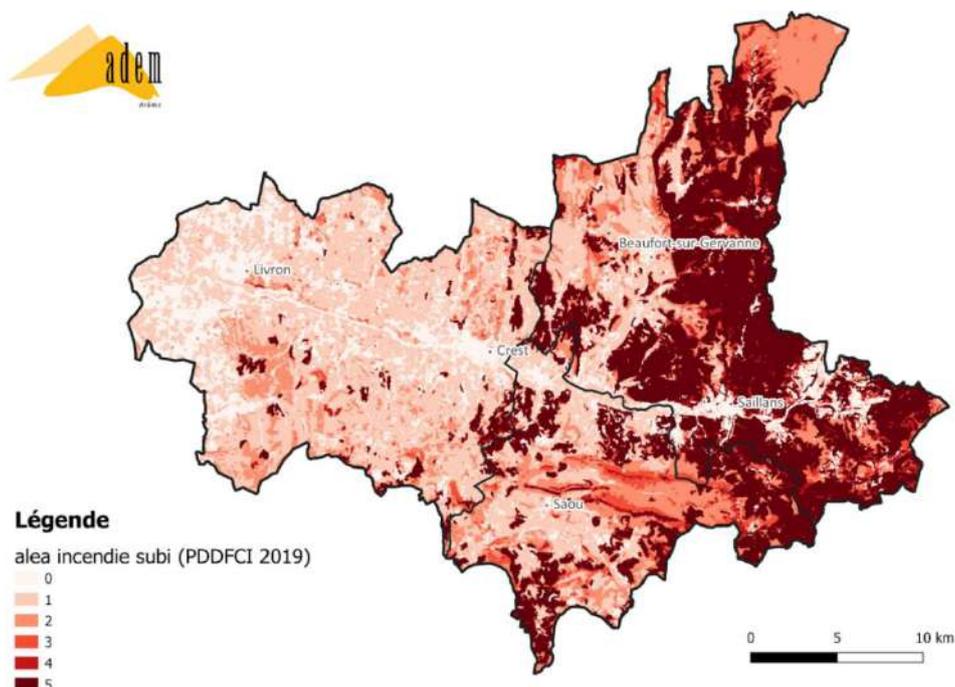
Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) travaille depuis plusieurs années à regrouper les propriétaires forestiers au sein d'Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière (ASLGF) afin de rendre possible une gestion commune de la forêt de manière cohérente et durable. Un expert forestier est chargé de

mettre en place un plan de gestion pour cette structure. Cette démarche permet de faciliter l'accès aux sous-bois pour les troupeaux. Le CRPF collabore régulièrement avec les services agricoles des deux communautés de communes et participe aux rencontres des partenaires agricoles de la vallée de la Drôme, qui est responsable de la gestion du présent PPT.

Ces forêts sont soumises à un aléa incendie fort. L'aléa incendie subi (Figure 14) constitue la probabilité d'éclosion de l'incendie, sans corrélation avec la vulnérabilité du territoire (nombre de bâtiments/d'habitants potentiellement menacés). Ce classement est le produit d'analyses complexes qui combinent des données historiques, des cartographies de végétations, des données sur le vent, la pente et l'exposition. Les zones forestières sont soumises aux aléas les plus forts. A l'échelle de la Drôme, la vallée de la Drôme est un site sensible.

Ainsi, le sylvopastoralisme et la reconquête pastorale constituent des outils pertinents de valorisation/gestion des forêts, à la fois pour des raisons sylvicoles pures et des questions de défense contre les incendies de forêts.

Figure 14: Aléa incendie subi sur le territoire de la vallée de la Drôme (Source : PDDFCI 2017)



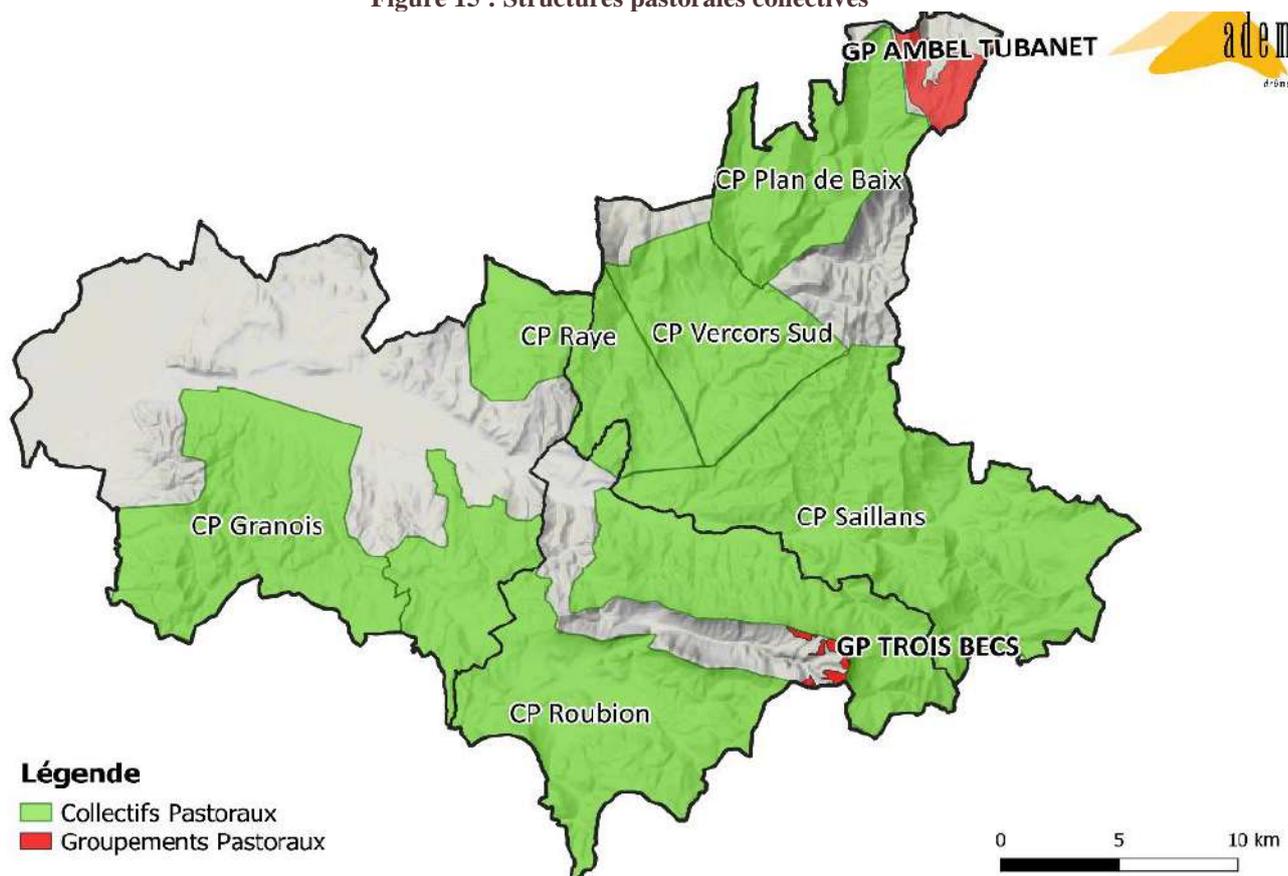
### La Convention Pluriannuelle de Pâturage : outil de mobilisation pour les propriétaires forestiers

- Issue de la loi pastorale de 1972, elle permet :
- De sécuriser le foncier pastoral et donc de favoriser les bonnes pratiques
- D'avoir des usages non-pastoraux en dehors des périodes de pâturage

## Structures pastorales collectives

Deux Groupements Pastoraux (GP) existent sur le territoire et regroupent des éleveurs qui font pâturer collectivement leurs animaux sur une surface commune : le GP d'Ambel Tubanet et le GP des Trois Becs. Toutefois, la topographie du territoire, avec peu de zone montagnarde et une prédominance des parcours et des coteaux morcelés, rend difficile le mélange des troupeaux et explique pourquoi il n'y a que deux GP. La vallée de la Drôme est davantage adaptée aux Collectifs Pastoraux (CP) (Figure 15).

Figure 15 : Structures pastorales collectives



En plus des deux GP, le territoire est couvert par 6 CP dont le statut juridique a évolué depuis la dernière programmation PPT. Les six Collectifs Pastoraux - Plan de Baix, Raye, Vercors Sud, Saillans, Roubion, et Granois - sont dynamiques. Contrairement au GP, les éleveurs ne mélangent pas leurs troupeaux. En revanche, ils font partie d'une même dynamique territoriale d'aménagement des espaces pastoraux (Tableau 2).

**Tableau 2 : Composition des structures collectives**

Nom GP/CP	Nombre Eleveurs/éleveuses	Effectifs
CP Granois	8	350 ovins ; 200 caprins ; 5 équins
CP du Roubion	17	510 ovins ; 90 bovins ; 100 caprins
CP de Saillans	7	340 ovins; 460 caprins ; 20 bovins ; 20 équins
CP Raye	4	70 bovins ; 25 caprins, 8 équins
CP Vercors Sud	14	4 700 brebis ; 200 bovins ; 40 caprins
CP Plan de Baix	6	450 ovins ; 190 bovins, 25 équins et 80 caprins
GP Ambel et Tubanet	22	1 100 ovins ; 650 bovins ; 15 équins
GP Trois Beccs	4	Non renseigné

D'une manière générale, on constate que les animaux sont très variés dans les collectifs, ce qui témoigne du dynamisme particulier de la vallée de la Drôme. On notera la présence de nouvelles formes d'élevages qui apparaissent aux côtés de formes d'élevage plus traditionnelles. Cet élevage se caractérise par de petits troupeaux, souvent diversifiés, dont le système de production est basé sur une forte valeur ajoutée des produits. La transformation des produits en fromages, yaourts, savons, etc., permet aux éleveurs de pouvoir vivre de leur activité d'élevage avec des petits troupeaux. Ils valorisent généralement des zones purement pastorales, assez pauvres et difficiles d'accès (coteaux, friches). Cette typologie d'éleveurs est particulièrement représentée dans le CP Granois et le CP du Roubion.

Par ailleurs, le CP du Roubion et le CP de Vercors Sud regroupent de nombreux éleveurs. Si le nombre d'adhérents augmente de trop, il faudra réfléchir pour la création d'un autre CP.

### **Structuration collective**

- **2 Groupement Pastoraux** dont un GP emblématique de la Drôme (Ambel)
- **6 Collectifs Pastoraux**
- GP et CP dynamiques et jeunes avec l'intégration de nouveaux installés
- GP des Trois Beccs, inactif

## Focus CP Granois

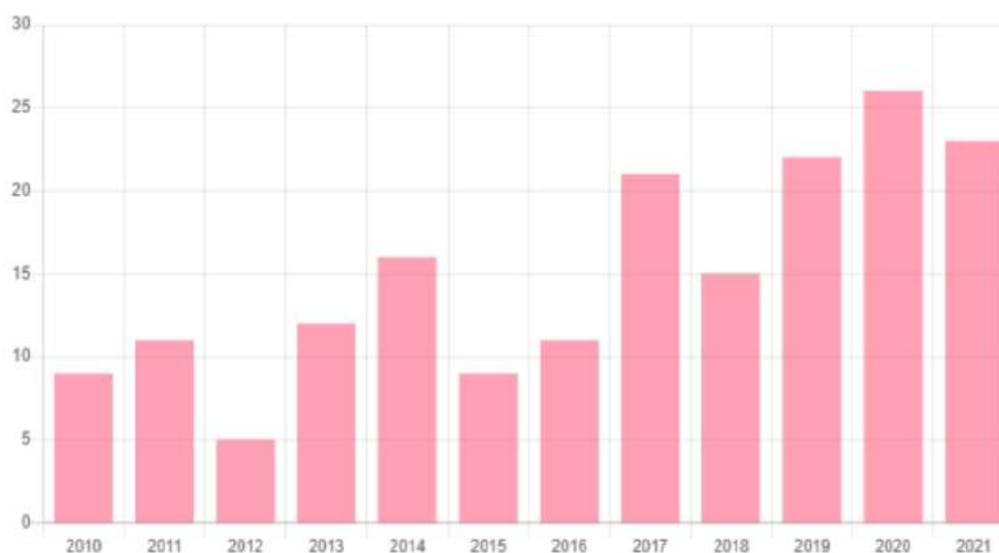
En 2020, le Collectif Pastoral Granois voit le jour sur le secteur des collines et plaine de la Drôme pour donner suite à un travail foncier avec la commune. C'est une nouveauté pour ce secteur où jusqu'à présent l'élevage pastoral n'était pas structuré. Pour le moment, huit exploitations font partie du collectif Granois. Les éleveurs/éleveuses adhérents sont jeunes et dynamiques ce qui promet un bel avenir pour ce Collectif Pastoral. Le collectif est varié, il regroupe environ 200 chèvres laitières dont le lait sert à la transformation fromagère (picodon), 60 brebis laitières Lacaune, également pour la transformation fromagère, 280 brebis allaitantes et 5 équins. D'avril à novembre, une partie des animaux pâturent autour des exploitations sur des landes et des surfaces boisées. La majorité des surfaces pastorales sont des Zones Pastorales (au sens de l'Enquête Pastorale 2012-2014). Les ZP utilisées par le collectif représentent environ 230 hectares. Un éleveur transhume avec ses brebis sur une montagne à Mornans (26460), au pied des Trois Becs avec ses 170 brebis.

## Une prédation croissante et généralisée

Depuis 2003, les services de l'Etat ont reconnu les premières attaques de prédation dans la vallée de la Drôme, ce qui a entraîné une augmentation constante du phénomène. Les éleveurs locaux font désormais face à une situation difficile, avec une année 2020 particulièrement marquée par les attaques (*Figure 16*).

Figure 16 : Evolution de la prédation sur le territoire vallée de la Drôme (Source : MapLoup)

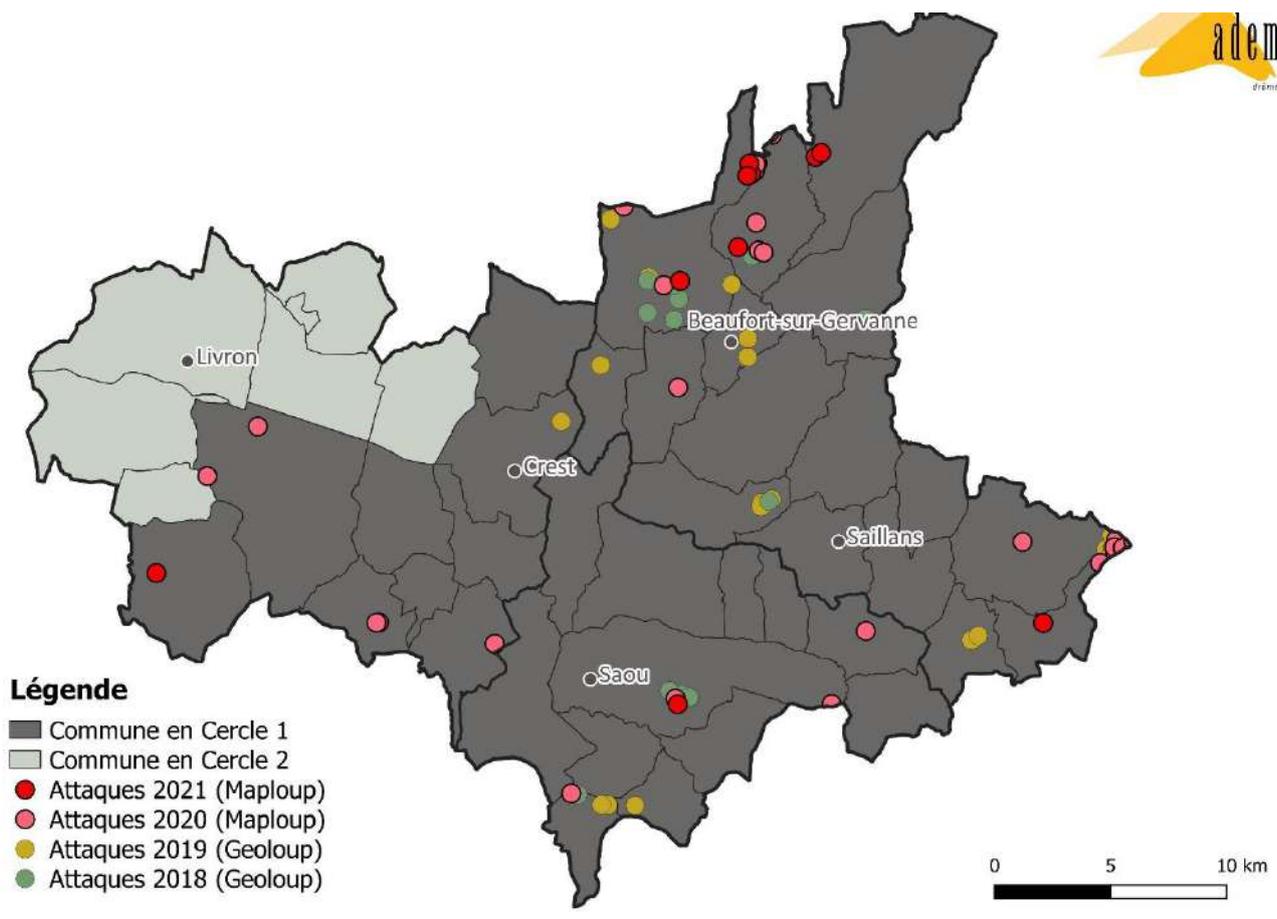
### Total Attaques



La prédation se concentre essentiellement sur le secteur Gervanne et Pays de Saillans. En revanche, il convient de souligner que depuis ces deux dernières années, les éleveurs du secteur des collines et de la plaine de la Drôme doivent nouvellement faire face à la prédation. En 2022, la totalité du territoire du PPT est classée en cercle 1 ou 2 (*Figure 17*) :

- Le cercle 1 correspond aux zones où la prédation sur le cheptel domestique a été constatée une ou plusieurs fois au cours des deux dernières années
- Le cercle 2 correspond aux zones où des actions de prévention sont nécessaires du fait de la survenue possible de la prédation par le loup pendant l'année en cours. Il faut noter que dans cette zone, du fait d'un risque de prédation plus aléatoire, les options de dépenses éligibles sont plus limitées (l'option gardiennage n'est pas éligible par exemple).

Figure 17 : Prédation sur la vallée de la Drôme et cerclage des communes  
(Sources : Maploup, Géoloup, DDT26)



## Le multi-usage des espaces pastoraux

Les espaces pastoraux sont des lieux de travail et de loisirs revendiqués tant par ceux qui y vivent et en vivent que par ceux qui viennent des villes pour y chercher détente et repos. En plus de remplir leurs fonctions pastorales, ils sont le support d'activités touristiques de pleine nature, de pratiques sportives, d'activités forestières ou encore d'actions de préservation de la biodiversité : un multi-usage se dessine.

La géographie particulière de la vallée de la Drôme, située à proximité immédiate des espaces urbains (vallée du Rhône) et des espaces pastoraux, entraîne une fréquentation importante de ces zones pastorales par des populations parfois éloignées des réalités pastorales. Ces dernières sont peu sensibilisées aux enjeux économiques et aux pratiques pastorales, tels que les chiens de protection ou les travaux de débroussaillage, ce qui peut occasionner des comportements peu adaptés, voire à risque. Ces difficultés de cohabitation sont complexes alors que ces activités pourraient être complémentaires.



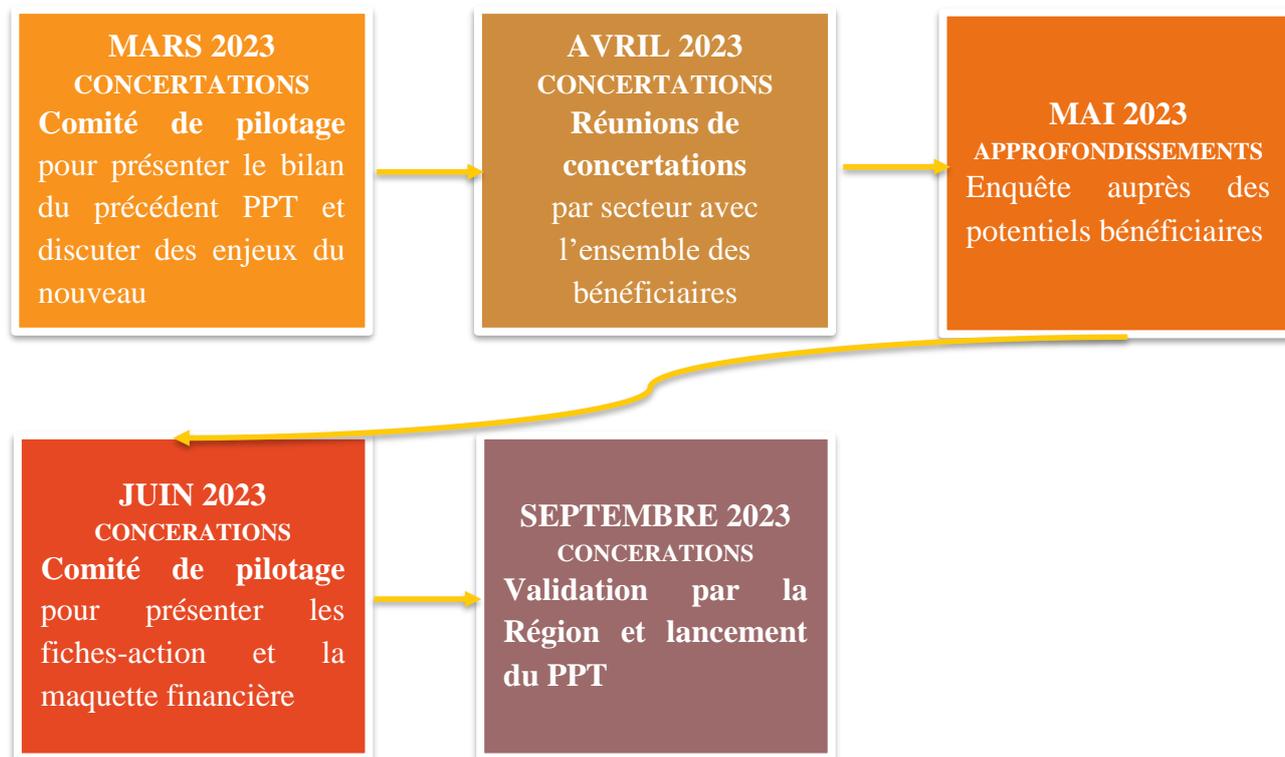
Certaines actions, hors PPT, ont été déployées sur le territoire afin de faciliter le multi-usage, dont en voici une liste non exhaustive :

- Valence Romans Agglo développe une campagne pédagogique avec les écoles primaires du territoire. Le pastoralisme fait l'objet d'une thématique avec l'intervention de l'ADEM (4 demi-journées) auprès des classes volontaires. Ces animations scolaires visent à faire connaître et à sensibiliser les plus jeunes sur les bons comportements à adopter en milieu pastoral
- L'ADEM se rend dans les communes pastorales et organise des temps d'échanges sur le pastoralisme avec les visiteurs et les habitants
- **Mon expérience avec les chiens de protection** est un dispositif mis en place suite à une demande de l'Etat. Il est déployé avec l'ensemble des services pastoraux du réseau AURA sur le massif alpin. Il vise à comprendre et à recenser les rencontres avec les chiens de protection qu'elles soient bonnes ou mauvaises afin de gérer des situations problématiques.

## 2. Méthodologie de réécriture

Le comité de pilotage du PPT du 20 mai 2022 s'est prononcé favorablement au renouvellement du plan pastoral, à l'échelle de la CCVD et de la CCCPS, sur la période 2023-2028 avec la CCVD comme cheffe de file. Une méthodologie et un calendrier d'écriture ont été validés en COPIL du 5 décembre 2022 (Figure 18).

Figure 18 : Calendrier d'écriture du PPT 2023-2028



Les membres du comité de pilotage ont souhaité l'organisation de 3 niveaux de concertation pour l'écriture de ce PPT :

- **Niveau 1** : Mobilisation du comité de pilotage (COPIL) pour travailler et valider les éléments de bilan et de diagnostic et puis pour présenter et valider les éléments de stratégie, de fiche-action et de maquette financière
- **Niveau 2** : Réalisation de trois réunions de concertation par secteur du PPT (Gervanne-Saillans/Massif de Saoû-Roubion/Collines et plaine de la Drôme) réunissant une diversité d'acteurs pour compléter et amender les éléments d'enjeux et les attentes en termes de stratégie et de moyens financiers
- **Niveau 3** : Réalisation d'un questionnaire à destination des bénéficiaires potentiels du futur PPT pour vérifier la pertinence du dispositif en cours d'écriture et leur connaissance du PPT.

## 3. Stratégie et fiches-action

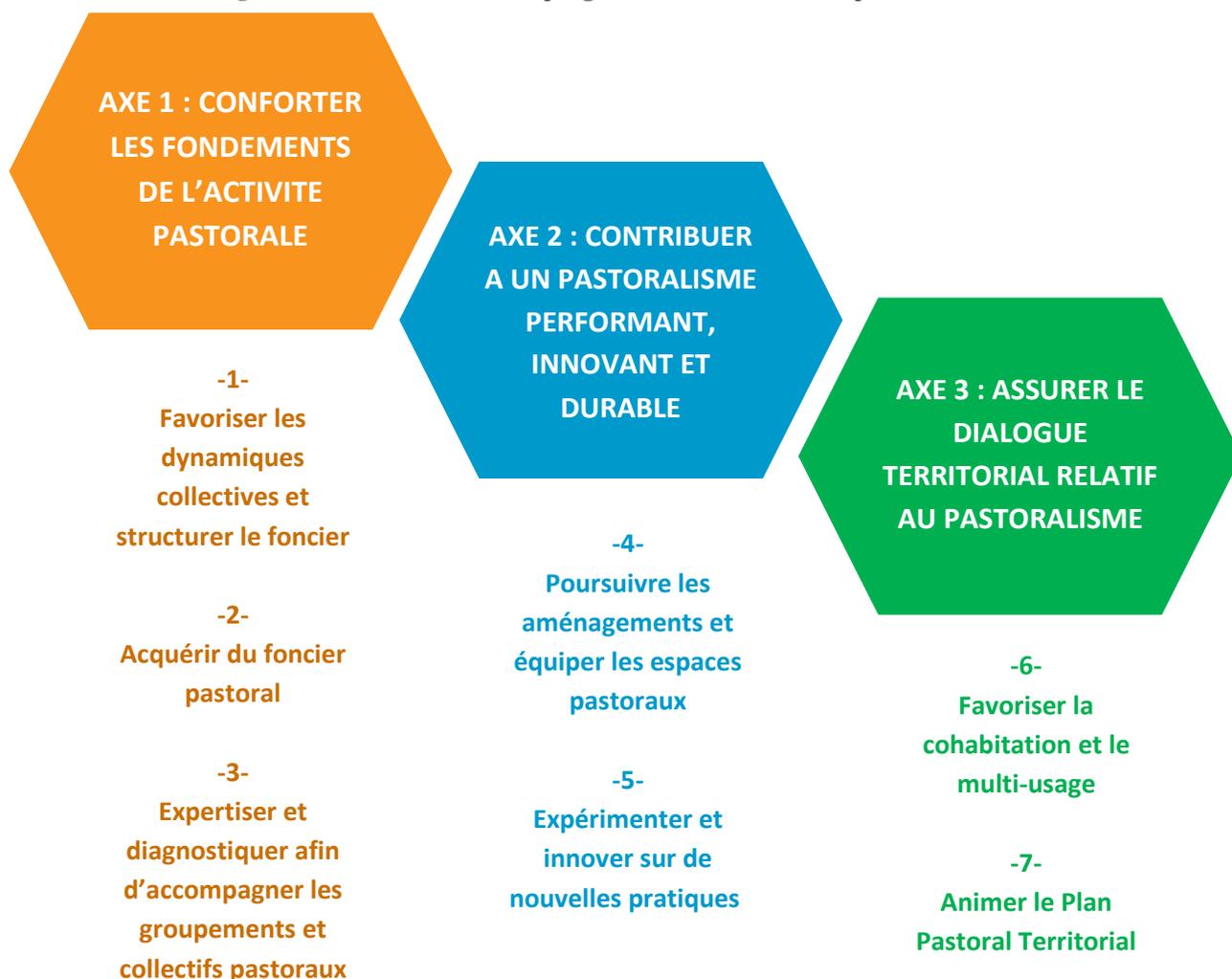
### A – Stratégie 2023-2028

Grâce aux réunions locales de concertation et aux enquêtes menées auprès des acteurs locaux, un effort collaboratif a été déployé pour définir un programme d'action répondant aux attentes exprimées par les membres du COPIIL :

- Déployer le pastoralisme sur l'ensemble du territoire (en plaine comme en montagne, dans les cultures pérennes et lits de rivière comme dans les espaces pastoraux)
- Utiliser des méthodes de gestion plus simples et qui impliquent plus d'acteurs variés
- Traiter plus fortement des enjeux climat et sécheresse
- Traiter des besoins de sensibilisation/médiation des habitants dans un contexte de prédation fort
- Prendre en compte la question foncière comme un levier essentiel pour l'activité pastorale
- Travailler la question des débouchés économiques et de la valorisation des produits.

Dans une démarche d'amélioration continue et avec la volonté de mettre en place des actions de qualité, les partenaires du projet ont élaboré un plan d'action structuré autour de trois axes principaux (Figure 19).

Figure 19 : Axes et actions du programme d'actions sur la période 2023-2028



## B – Fiches-action

AXE 1	CONFORTER LES FONDEMENTS DE L'ACTIVITE PASTORALE
Action 1	Favoriser les dynamiques collectives et structurer le foncier
<p><b>Contexte et enjeux</b></p>	<p><i>En 2022, le territoire de la vallée de la Drôme compte six collectifs pastoraux (CP) et deux groupements pastoraux (GP). Le développement pastoral de ce territoire passe par le déploiement préalable d'outils permettant de regrouper les acteurs pastoraux (éleveurs et propriétaires) et de sécuriser le foncier pastoral.</i></p> <p><i>La loi pastorale de 1972 est à l'origine de trois outils juridiques originaux essentiels :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Les associations foncières pastorales (AFP) permettent de regrouper des propriétaires fonciers pour restructurer le foncier pastoral en unités cohérentes de gestion et d'aménagement</i></li> <li>• <i>Les groupements pastoraux (GP) ont pour objet de regrouper des exploitants afin qu'ils réunissent leurs animaux dans un troupeau commun pour une utilisation rationnelle du pâturage, du matériel nécessaire à la conduite du troupeau</i></li> <li>• <i>Les Conventions Pluriannuelles de Pâturage (CPP) constituent une forme particulière de contrat qui ne confère pas nécessairement au preneur une jouissance continue ou exclusive des terres louées. Les CPP peuvent prévoir des travaux d'entretien, d'aménagement et d'équipement.</i></li> </ul> <p><b>1. <u>Sécurisation du foncier</u></b></p> <p><i>Il est essentiel de mener une animation locale auprès des éleveurs, des propriétaires et des communes sur l'accès au foncier des éleveurs, en particulier sur le secteur de la plaine. En effet, les faire-valoir précaires (vente d'herbe, accord verbal, etc.) constituent des freins au déploiement des activités pastorales. Ces dernières ont, en effet, besoin d'une sécurisation du foncier pour investir dans des équipements corrects et inscrire les parcelles dans les déclarations PAC. Il convient donc de communiquer sur l'existence des CPP qui permettent d'apporter aux éleveurs une solution concrète pour sécuriser leur accès au foncier.</i></p> <p><b>2. <u>Favoriser la dynamique collective</u></b></p> <p><i>Actuellement, le CP du Roubion et le CP du Vercors Sud regroupent de nombreux éleveurs, ce qui peut être problématique pour la gestion des dossiers de travaux (forte inertie pour clôturer les dossiers, mobilisation forte des trésoriers). Si le nombre d'adhérents continue à augmenter, une réflexion sur la création d'un nouveau CP sera à mener. Par ailleurs, si l'opportunité de création de Groupement pastoral d'Estive sur le territoire semble restreinte, il est possible de reprendre les réflexions sur le GP d'Hiver de la Gervanne. Il faut maintenir les efforts de structuration des collectifs. Par ailleurs, lors des commissions de préparation du nouveau PPT, les éleveurs ont exprimé l'envie de renforcer l'animation de leur collectif, avec par exemple la proposition de formation. En outre, il est essentiel de mener une animation locale auprès des éleveurs, des propriétaires et des communes pour informer de l'existence de ces outils, afin d'encourager les dynamiques collectives.</i></p>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>L'objectif est de structurer l'activité pastorale du territoire en sécurisant l'accès au foncier et en créant une dynamique collective.</p>

<b>Description de l'action</b>	<p><b>1. Structuration des propriétaires fonciers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer, sensibiliser et accompagner les propriétaires fonciers (communes, forestiers, propriétaires privés) dans la mobilisation d'outils de structuration du foncier : CPP et AFP</li> <li>- Mettre en lien éleveurs, collectivités, propriétaires fonciers</li> </ul> <p><b>2. Structuration collective d'éleveurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer de l'existence et des objectifs des groupements (GP) et collectifs pastoraux (CP)</li> <li>- Créer de nouveaux GP et CP</li> <li>- Intégrer des éleveurs aux GP et CP existants</li> <li>- Redynamiser les GP et CP en sommeil</li> <li>- Accompagner la restructuration de certains CP existants</li> </ul>				
<b>Bénéficiaires éligibles</b>	<p><b>Bénéficiaires éligibles</b> : Collectivités territoriales, Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), Organismes Professionnels Agricoles et Forestiers, Associations loi 1901, Associations Syndicales Autorisées, Parcs Naturels Régionaux (PNR), Syndicats Mixtes, Établissements publics, Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE)</p> <p><b>Partenaires de l'action</b> : Éleveurs, Propriétaires privés, Collectivités territoriales, EPCI, Associations/Fédérations (agriculture, forêt, chasse, loisirs, environnement...)</p>				
<b>Dépenses éligibles</b>	Animation, sensibilisation, prestation				
<b>Plan de financement prévisionnel</b>					
<b>Montant prévisionnel de l'action</b>	<b>CR AURA</b>	<b>FEADER</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>Conseil Départemental 26</b>	
	<b>57 %</b>	<b>43 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	
<b>15 000 €</b>	8 550 €	6 450 €	0 €	0 €	
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Fonctionnement</b>				
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de communes accompagnées en vue d'une reconquête pastorale</li> <li>- Nombre de CPP signées</li> <li>- Nombre de GP et CP créés</li> <li>- Nombre d'éleveurs intégrés en GP et CP</li> <li>- Nombre d'AFP créées</li> </ul>				

<b>AXE 1</b>	<b>CONFORTER LES FONDEMENTS DE L'ACTIVITE PASTORALE</b>
<b>Action 2</b>	<b>Acquérir du foncier pastoral</b>

<b>Contexte et enjeux</b>	<p><i>La sécurisation et la structuration du foncier pastoral constituent un enjeu pour la préservation et le développement du pastoralisme. Dans certaines communes, les conseils municipaux envisagent des projets d'acquisition de foncier pour renforcer les exploitations existantes ou permettre l'installation de jeunes éleveurs.</i></p> <p><i>Il est important de noter que cette action ne peut être déclenchée que si des mesures de structuration foncière ont été entreprises dans le cadre de l'action 1.</i></p>			
<b>Objectifs</b>	Appuyer les collectivités territoriales dans leur politique d'acquisition de zones pastorales en maintenant l'activité pastorale et en sauvegardant du foncier à vocation pastorale.			
<b>Description de l'action</b>	L'aide à l'acquisition de terrains pastoraux pour les collectivités territoriales, groupements forestiers et associations est une mesure importante pour soutenir le pastoralisme. Cependant, elle est soumise à des conditions strictes pour assurer la pérennité de l'activité pastorale. En effet, cette aide n'est accordée que si l'acquisition est liée à un projet pastoral concret, qui doit être finalisé par une convention pluriannuelle de pâturage entre le propriétaire et l'un des utilisateurs. Cette convention doit préciser les clauses d'utilisation pour garantir une utilisation raisonnée et durable des terrains pastoraux. Ainsi, cette mesure vise à renforcer le lien entre les éleveurs et les territoires pastoraux, en favorisant leur installation et leur maintien sur ces espaces, tout en préservant l'environnement et le patrimoine pastoral.			
<b>Bénéficiaires éligibles</b>	<p><b>Bénéficiaires éligibles</b> : Collectivités territoriales, EPCI, Organismes Professionnels Agricoles et Forestiers, Associations loi 1901, Associations Syndicales Autorisées, PNR, Syndicats Mixtes, Établissements publics, GIEE</p> <p><b>Partenaire de l'action</b> : Collectivités territoriales, Éleveurs, Propriétaires privés, Associations/Fédérations (agriculture, chasse, loisirs/sports nature, environnement, etc.), SAFER, Services de l'État, Terre de liens</p>			
<b>Dépenses éligibles</b>	Achat de foncier pastoral, frais de notaire et géomètre ou SAFER			
<b>Plan de financement prévisionnel</b>				
<b>Montant prévisionnel de l'action</b>	<b>CR AURA 25 %</b>	<b>FEADER 0 %</b>	<b>Autofinancement 75 %</b>	<b>Conseil Départemental 26 0 %</b>
<b>15 000 €</b>	3 750 €	0 €	11 250 €	0 €
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Investissement</b>			
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'hectares achetés</li> <li>- Nombre de situations traitées</li> </ul>			

<b>AXE 1</b>	<b>CONFORTER LES FONDEMENTS DE L'ACTIVITE PASTORALE</b>
<b>Action 3</b>	<b>Expertiser et diagnostiquer afin d'accompagner les groupements et collectifs pastoraux</b>

<b>Contexte et enjeux</b>	<p><i>L'évolution des enjeux et des projets dans les espaces pastoraux peut engendrer de nouvelles problématiques nécessitant une réflexion à l'échelle de l'unité pastorale, de la commune voire de tout le territoire du Plan Pastoral Territorial.</i></p> <p><i>Pour répondre à ces enjeux, les ateliers de concertation réalisés dans la démarche de renouvellement du PPT ont souligné la nécessité de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des expertises foncières pastorales</li> <li>- Réaliser des suivis et diagnostics pastoraux</li> </ul> <p><i>Ces actions permettront d'identifier les besoins en termes de foncier pastoral et de mettre en place des mesures adaptées pour une gestion durable des espaces pastoraux.</i></p>			
<b>Objectifs</b>	Améliorer la connaissance des espaces pastoraux et sylvopastoraux et proposer des outils de suivi des pratiques de gestion pastorale et leurs impacts.			
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Diagnostic</b> : Etude approfondie et analyse des enjeux liés aux troupeaux et aux milieux, aux caractéristiques de l'unité pastorale, à la ressource pastorale disponible ainsi qu'aux utilisations actuelles et potentielles, afin de proposer des solutions concrètes en terme de gestion pastorale.</p> <p><b>Expertise</b> : Travail d'étude et d'analyse ponctuel visant à évaluer la faisabilité d'un projet à différentes échelles et à organiser et animer des échanges avec les partenaires concernés. Intégration des différentes dimensions (foncier, environnement, paysage, multi-usage...) pour orienter les choix de gestion pastorale.</p> <p>Favoriser la concertation entre les différents acteurs (élus, propriétaires, éleveurs, autres utilisateurs, naturalistes...).</p>			
<b>Bénéficiaires éligibles</b>	<p><b>Bénéficiaires éligibles</b> : Collectivités territoriales, EPCI, Organismes Professionnels Agricoles et Forestiers, Associations loi 1901, Associations Syndicales Autorisées, PNR, Syndicats Mixtes, Établissements publics, GIEE, SAFER</p> <p><b>Partenariats</b> : ADEM, Chambre d'agriculture, DDT, CEN-RA, Associations, ONF, CRPF, AgriBioDrôme, SMBRJ</p>			
<b>Dépenses éligibles</b>	Animation, études, prestations, communication			
<b>Plan de financement prévisionnel</b>				
<b>Montant prévisionnel de l'action</b>	<b>CR AURA</b> 45,60 %	<b>FEADER</b> 34,40 %	<b>Autofinancement</b> 20 %	<b>Conseil Départemental 26</b> 0 %
<b>13 800 €</b>	6 293 €	4 747 €	2 760 €	0 €
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Fonctionnement</b>			
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sites expertisés</li> <li>- Nombre de suivis et de diagnostics</li> </ul>			

<b>AXE 2</b>	<b>CONTRIBUER A UN PASTORALISME PERFORMANT, INNOVANT ET DURABLE</b>
<b>Action 4</b>	<b><i>Poursuivre les aménagements et équiper les espaces pastoraux</i></b>

<b>Contexte et enjeux</b>	<p>Le bilan du précédent Plan Pastoral Territorial Vallée de Drôme 2017-2022 démontre une forte appropriation de cette action par les éleveurs, ce qui a contribué au renforcement des exploitations pastorales du territoire. Les réunions de concertation préalables à la mise en place du nouveau PPT ont confirmé que cette action reste nécessaire et prioritaire, et doit être mise en lien avec le contexte actuel, marqué par les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le changement climatique accentue les besoins d'équipements en eau des pâturages</li> <li>- La prédation implique l'aménagement des espaces pastoraux (logement, visibilité, parc de nuit, ajout d'un 5ème fil de clôture active, etc.) pour endiguer l'abandon des surfaces soumises à la prédation</li> </ul> <p>Le multi-usage des espaces pastoraux nécessite la pose d'équipements favorisant un meilleur partage de l'espace.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moderniser les équipements et les aménagements pastoraux</li> <li>- Prendre en compte les enjeux du changement climatique et optimiser les capacités d'abreuvement des troupeaux</li> <li>- Contribuer à renforcer les moyens de protection des troupeaux</li> <li>- Améliorer le bien-être des éleveurs et des animaux</li> <li>- Lutter contre la fermeture des milieux et l'abandon des surfaces pastorales</li> <li>- Faciliter le partage de l'espace et la conciliation des usages.</li> </ul>
<b>Description de l'action</b>	<p>Le dispositif soutient les investissements portés par des dynamiques collectives et assurant la mise en valeur des espaces pastoraux, en particulier :</p> <p><b>Clôtures et franchissements</b> : Il s'agit de mettre en place des <b>clôtures fixes</b> ou <b>mobiles</b> pour protéger les troupeaux et faciliter leur déplacement, ainsi que des <b>systèmes de franchissement</b> tels que <b>des portillons</b> ou <b>des passages canadiens</b>. Cette action peut inclure la prestation de pose par un professionnel et le renouvellement après 10 ans d'usage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Abreuvement</b> : Cette action vise à améliorer les capacités d'abreuvement des troupeaux en mettant en place des <b>systèmes de captage, de canalisation, de pompage, de distribution, de stockage et d'équipement garantissant un abreuvement de qualité</b></li> <li>- <b>Logement</b> : Cette action consiste à <b>créer</b> ou à <b>rénover des logements</b> pour les bergers, en respectant les normes en vigueur et en incluant les frais d'architecte si nécessaire. Des <b>équipements mobiles</b> peuvent également être pris en compte, de préférence mutualisés</li> <li>- <b>Débroussaillage et défrichage</b> : Cette action peut inclure des <b>interventions manuelles ou mécanisées</b> pour améliorer la ressource pastorale et les déplacements des troupeaux, ainsi que des <b>pratiques de sursemis</b> ou de <b>brûlage dirigé encadré</b></li> <li>- <b>Contention</b> : Cette action consiste à mettre en place des <b>parcs de tri</b> ou de <b>soin, des couloirs</b> ou <b>des corrals mobiles ou fixes</b> pour faciliter les interventions sur les troupeaux au pâturage</li> <li>- <b>Accès</b> : Cette action vise à réaliser ou à améliorer <b>des pistes pastorales</b> ou <b>sylvopastorales d'accès</b> au domaine pastoral, aux équipements et aux logements des bergers, ainsi que <b>des passages canadiens</b> et <b>des revers d'eau</b></li> <li>- <b>Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage</b> : Cette action inclut l'assistance technique et administrative pour aider les membres du projet à réaliser les différentes actions, dans la limite de 8 % du montant des dépenses éligibles.</li> </ul>
<b>Bénéficiaires éligibles</b>	<p><b>Bénéficiaires éligibles</b> : Groupements et collectifs pastoraux, AFP autorisées, Collectivités territoriales et leurs groupements, associations loi 1901, ONF, groupements forestiers, ASA forestières</p> <p><b>Partenariats</b> : ADEM, DDT, DDPP, ONF, CRPF, Chambre d'Agriculture, Associations Naturalistes</p>
<b>Dépenses éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux, matériel, assistance à maîtrise d'ouvrage</li> <li>- Les recettes éventuelles liées à la vente de bois sont à intégrer au plan de financement.</li> </ul> <p>Dans le cadre des collectifs pastoraux : plafond à 10 000€ pour les exploitants individuels et 20 000€ pour les GAEC sauf décision exceptionnelle du COPIL</p>

<b>Plan de financement prévisionnel</b>				
<b>Montant prévisionnel de l'action</b>	<b>CR AURA 24.90 %</b>	<b>FEADER 30.10 %</b>	<b>Autofinancement 30 %</b>	<b>Conseil Départemental 26 15 %</b>
<b>405 000 €</b>	100 845 €	121 905 €	121 500 €	60 750 €
<b>Nature des dépenses</b>	<i>Investissement</i>			
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de consommation de l'enveloppe</li> <li>- Nombre de dossiers déposés et effectués</li> <li>- Nombre de bénéficiaires</li> <li>- Diversité des travaux réalisés</li> </ul>			

<b>AXE 2</b>	<b>CONTRIBUER A UN PASTORALISME PERFORMANT, INNOVANT ET DURABLE</b>
<b>Action 5</b>	<b>Expérimenter et innover sur de nouvelles pratiques</b>

<b>Contexte et enjeux</b>	<p><i>Les expérimentations et les innovations sont cruciales pour assurer la résilience des exploitations et des espaces pastoraux face aux défis actuels. Lors des ateliers de concertation pour le renouvellement du PPT, plusieurs points ont été soulignés, notamment la nécessité de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Reconquérir les espaces pastoraux, en lien avec le projet friches de la CCVD, pour renforcer la résilience des éleveurs face au changement climatique</i></li> <li>- <i>Favoriser l'innovation et la formation pour optimiser la ressource en eau et la croissance de l'herbe</i></li> <li>- <i>Croiser les thématiques pastorales et DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies).</i></li> </ul> <p><i>Il convient de noter que les effets du changement climatique représentent une menace pour les activités pastorales, avec entre autres des épisodes de sécheresse, des gelées tardives et une pénurie d'eau. En 2022, la région a connu l'un des taux de pluviométrie les plus bas depuis 2003, ainsi que plusieurs canicules pendant l'été. La croissance de l'herbe et la disponibilité en eau ont considérablement diminué, et les éleveurs ont été directement touchés, que ce soit sur les pâturages individuels ou collectifs.</i></p> <p><i>L'enjeu ici est de développer des méthodes novatrices, d'expérimenter et de partager les connaissances afin de mieux s'adapter aux changements en cours.</i></p>			
<b>Objectifs</b>	L'objectif est de monter en compétence afin que les éleveurs puissent améliorer la résilience de leurs exploitations, notamment face au changement climatique.			
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution au maintien de conditions favorables à l'activité pastorale (reconquête pastorale, sylvopastoralisme, DFC, emploi partagé, etc.)</li> <li>- Organisation de temps d'échanges techniques entre éleveurs et avec des structures techniques</li> <li>- Organisation de partage d'expériences entre les membres des groupements pastoraux et des collectifs pastoraux (sensibilisation collective, groupe d'échanges, rencontre pastorale)</li> <li>- Réalisation de voyages d'étude pour acquérir de nouvelles connaissances et s'inspirer des pratiques innovantes mises en place dans d'autres territoires.</li> <li>- Réalisation d'études à vocation pastorale</li> </ul>			
<b>Bénéficiaires éligibles</b>	<p><b>Bénéficiaires éligibles :</b> Collectivités territoriales, EPCI, Organismes Professionnels Agricoles et Forestiers, Associations loi 1901, Associations Syndicales Autorisées, PNR, Syndicats Mixtes, Établissements publics, GIEE</p> <p><b>Partenariats :</b> ADEM, Chambre d'Agriculture, DDT, CEN-RA, Associations, ONF, CRPF, AgriBioDrôme, SMBRJ, SAFER</p>			
<b>Dépenses éligibles</b>	Animation, études, prestations, communication			
<b>Plan de financement prévisionnel</b>				
<b>Montant prévisionnel de l'action</b>	<b>CR AURA</b> 45.60 %	<b>FEADER</b> 34.40 %	<b>Autofinancement</b> 20 %	<b>Conseil Départemental 26</b> 0 %
<b>14 000 €</b>	6 384 €	4 816 €	2 800 €	0 €
<b>Nature des dépenses</b>	<i>Fonctionnement</i>			

<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'expérimentations ou d'études</li><li>- Nombre d'élèves concernés</li><li>- Nombre de partenaires mobilisés</li></ul>
---	---

<b>AXE 3</b>	<b>ASSURER LE DIALOGUE TERRITORIAL RELATIF AU PASTORALISME</b>
<b>Action 6</b>	<b>Favoriser la cohabitation et le multi-usage</b>

<b>Contexte et enjeux</b>	<p><i>Lors des réunions locales de concertation, les participants, qu'ils soient élus, techniciens ou éleveurs, s'accordent à dire que l'action visant à faciliter la cohabitation sur les espaces pastoraux est primordiale et doit être développée. En effet, la géographie particulière de la vallée de la Drôme, située à proximité immédiate des espaces urbains (vallée du Rhône) et des espaces pastoraux, entraîne une fréquentation importante de ces zones pastorales par des populations parfois éloignées des réalités pastorales. Ces dernières sont peu sensibilisées aux enjeux économiques et aux pratiques pastorales, tels que les chiens de protection ou les travaux de débroussaillage, ce qui peut occasionner des comportements peu adaptés, voire à risque. Ces difficultés de cohabitation sont complexes alors que ces activités pourraient être complémentaires.</i></p> <p><i>L'enjeu est donc de faciliter le partage de l'espace en recréant du lien entre les différents utilisateurs des espaces pastoraux. Pour cela, il est important de mettre en place une meilleure communication sur l'activité pastorale, en sensibilisant les habitants et les visiteurs aux enjeux économiques et aux pratiques pastorales.</i></p>			
<b>Objectifs</b>	L'objectif est de sensibiliser les publics aux spécificités des espaces pastoraux et de faire valoir l'importance du pastoralisme dans l'aménagement du territoire.			
<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer auprès des utilisateurs des espaces pastoraux sur le rôle de l'activité pastorale et le travail des éleveurs, sensibiliser les pratiquants au respect des milieux pastoraux, des troupeaux et de l'activité agricole</li> <li>- Communiquer sur les bons comportements à adopter face aux troupeaux et aux chiens de protection</li> <li>- Concevoir des projets de sensibilisation au pastoralisme à destination des élèves</li> <li>- Organiser des événements festifs autour du pastoralisme tels que la fête du pastoralisme, des projections de films et documentaires spécialisés, des balades commentées, des maraudes et des rencontres en alpage</li> </ul> <p>Proposer des actions pédagogiques pour faire découvrir le pastoralisme à un public varié : familles, touristes, pratiquants d'activités de plein air, professionnels du tourisme, jeunes publics et écoles.</p>			
<b>Bénéficiaires éligibles</b>	<p><b>Bénéficiaires éligibles :</b> Collectivités territoriales, EPCI, Organismes Professionnels Agricoles et Forestiers, Associations loi 1901, Associations Syndicales Autorisées, PNR, Syndicats Mixtes, Établissements publics, GIEE</p> <p><b>Partenariats :</b> L'ensemble des partenaires du multi-usage, Association des Accompagnateurs de Moyenne Montagne, Eleveurs et bergers, ADEM</p>			
<b>Dépenses éligibles</b>	Animation, conception d'outils de communication, achat de produits issus du pastoralisme pour des dégustations, frais de diffusion des supports d'information, frais d'implantation et de pose des supports d'information, frais de déplacement pour les visites de fermes prévus dans les projets pédagogiques, demande de droits de diffusion			
<b>Plan de financement prévisionnel</b>				
<b>Montant prévisionnel de l'action</b>	<b>CR AURA</b>	<b>FEADER</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>Conseil Départemental 26</b>
<b>28 000 €</b>	<b>45.60 %</b>	<b>34.40 %</b>	<b>20 %</b>	<b>0 %</b>
<b>28 000 €</b>	<b>12 768 €</b>	<b>9 632 €</b>	<b>5 600 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Fonctionnement et investissement</b>			

<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'actions de communication réalisées</li><li>- Nombre de participants aux journées de sensibilisation</li><li>- Nombre de formations ou de journées d'échanges organisées</li><li>- Public touché</li></ul>
---	--

<b>AXE 3</b>	<b>ASSURER LE DIALOGUE TERRITORIAL RELATIF AU PASTORALISME</b>
<b>Action 7</b>	<b>Animer le Plan Pastoral Territorial</b>

<b>Contexte et enjeux</b>	<p><i>L'animation prévue dans ce dispositif a contribué à la réussite de la seconde programmation. Son évaluation montre qu'une meilleure appropriation du dispositif par les communes et autres EPCI permettrait une meilleure mise en œuvre des actions localement.</i></p> <p><i>Un travail d'animation doit être maintenu et accentué afin de faire connaître ce programme et pour que davantage d'acteurs puissent bénéficier des actions et porter des projets.</i></p> <p><i>Par ailleurs, le pastoralisme est un enjeu fort pour le territoire, il mobilise d'autres programmes complémentaires : Natura 2000, PAEC, MOVING. Ainsi, l'animation de ce PPT doit être réalisée en harmonie avec les autres programmes du territoire.</i></p>			
<b>Objectifs</b>	<p><i>L'objectif est d'animer le PPT sur l'ensemble du territoire, d'assurer sa mise en œuvre, son évaluation et de piloter la concertation auprès des acteurs concernés, en collaboration avec l'ADEM.</i></p>			
<b>Description de l'action</b>	<p><u>Positionner le PPT comme espace de concertation entre les acteurs du territoire :</u></p> <p>A) Coordonner le programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des actions et des projets</li> <li>• Lien avec les partenaires institutionnels, techniques et financiers</li> <li>• Suivi budgétaire et administratif</li> <li>• Réalisation d'un rapport annuel</li> <li>• Rédaction d'avenants éventuels</li> </ul> <p>B) Animation du comité de pilotage du PPT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation, animation et compte-rendu</li> <li>• Présentation des dossiers</li> <li>• Animation des échanges et des orientations</li> <li>• Participation au comité technique départemental (Région, Etat, CD26, ADEM, PPT de la Drôme)</li> </ul> <p>C) Porter à la connaissance des acteurs territoriaux les informations nécessaires à une gestion concertée des espaces pastoraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication</li> <li>• Information des acteurs du territoire et des bénéficiaires potentiels</li> <li>• Evaluation du programme</li> <li>• Accompagnement des porteurs de projets (hors équipements pastoraux)</li> </ul>			
<b>Bénéficiaires éligibles</b>	<p><b><u>Bénéficiaires éligibles</u></b> : Communauté de communes Val de Drôme</p> <p><b><u>Partenariats</u></b> : Collectivités territoriales, EPCI, Syndicat mixte, Eleveurs, Propriétaires privés, Associations, Services de l'Etat, Etablissements publics, etc.</p>			
<b>Dépenses éligibles</b>	<p><i>Animation, frais d'étude et honoraires, frais de conception / réalisation / diffusion de documents de communication sur le programme</i></p>			
<b>Plan de financement prévisionnel</b>				
<b>Montant prévisionnel de l'action</b>	<b>CR AURA</b> 45.60 %	<b>FEADER</b> 34.40 %	<b>Autofinancement</b> 20 %	<b>Conseil Départemental 26</b> 0 %
<b>26 400 €</b>	12 038 €	9 082 €	5 280 €	0 €
<b>nature des dépenses</b>	<b>Fonctionnement</b>			

<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rapports annuels des actions : nombre de projets soutenus</li><li>- Nombre de comités de pilotage</li><li>- Nombre et diversité des participants aux réunions de pilotage</li><li>- Nombre de communes du territoire mobilisées dans la gouvernance du PPT</li><li>- Nombre de dossiers déposés</li><li>- Niveau de consommation des enveloppes</li></ul>
---	---

## 4. Maquette financière

Axe stratégique	n° fiche action	Intitulé fiche action	Montant des dépenses prévu au PPT	dont inv estimé	dont fonct estimé	Modalités d'intervention de la Région				Autres financements (à titre indicatif)				
						Taux indicatif moyen	Montant prévisionnel de subvention	dont inv estimé	dont fonct estimé	Taux FEADER	Montant FEADER	Montant Autofinancement	Taux CD26	CD26
AXE 1 : Conforter les fondements de l'activité pastorale	1	Favoriser les dynamiques collectives et structurer le foncier	15 000 €	0 €	15 000 €	57,00%	8 550 €	0 €	8 550 €	43,00%	6 450 €	0 €	0,00%	0 €
	2	Acquérir du foncier pastoral	15 000 €	15 000 €	0 €	25,00%	3 750 €	3 750 €	0 €	0,00%	0 €	11 250 €	0,00%	0 €
	3	Expertiser et diagnostiquer	13 800 €	0 €	13 800 €	45,60%	6 293 €	0 €	6 293 €	34,40%	4 747 €	2 760 €	0,00%	0 €
AXE 2 : Contribuer à un pastoralisme performant, innovant et durable	4	Poursuivre les aménagements et équiper les espaces pastoraux	405 000 €	405 000 €	0 €	24,90%	100 845 €	100 845 €	0 €	30,10%	121 905 €	121 500 €	15,00%	60 750 €
	5	Expérimenter et innover sur des nouvelles pratiques	14 000 €	0 €	14 000 €	45,60%	6 384 €	0 €	6 384 €	34,40%	4 816 €	2 800 €	0,00%	0 €
AXE 3 : Assurer le dialogue territorial relatif au pastoralisme	6	Favoriser la cohabitation et le multi-usage3	28 000 €		28 000 €	45,60%	12 768 €	1 915 €	10 853 €	34,40%	9 632 €	5 600 €	0,00%	0 €
	7	Animer le Plan Pastoral Territorial	26 400 €	0 €	26 400 €	45,60%	12 038 €	0 €	12 038 €	34,40%	9 082 €	5 280 €	0,00%	0 €
<b>TOTAUX</b>			<b>517 200 €</b>	<b>420 000 €</b>	<b>97 200 €</b>		<b>150 628 €</b>	<b>106 510 €</b>	<b>44 118 €</b>		<b>156 632 €</b>	<b>149 190 €</b>		<b>60 750 €</b>

Part subvention investissement	77%
Part subvention fonctionnement hors animation	23%
Part subvention animation PPT	8%

## 5. Annexes

### A – Répertoire des termes pastoraux et acronymes

- **AFP : Associations Foncières Pastorales :**
- permettent de regrouper des propriétaires fonciers pour restructurer le foncier pastoral en unités cohérentes de gestion et d'aménagement.
- **CP : Collectifs Pastoraux :**
- ont pour objet de regrouper des exploitants afin qu'ils réunissent leurs animaux dans un troupeau commun pour une utilisation rationnelle du pâturage, du matériel nécessaire à la conduite du troupeau.
- **CPP : Conventions Pluriannuelles de Pâturages :**
- constituent une forme particulière de contrat qui ne confère pas nécessairement au preneur une jouissance continue ou exclusive des terres louées. Les CPP peuvent prévoir des travaux d'entretien, d'aménagement et d'équipement.
- **GP : Groupements Pastoraux :**
- ont pour objet de regrouper des exploitants afin qu'ils réunissent leurs animaux dans un troupeau commun pour une utilisation rationnelle du pâturage, du matériel nécessaire à la conduite du troupeau.
- **PPT : Plan Pastoral Territorial**

## B – Liste des membres du COPIL

<i>Collectivités - Institutions</i>	Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans - Cœur de Drôme	
	Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée	
	Communauté des Communes du Diois	
	Parc naturel régional du Vercors	
	Chambre d'Agriculture de la Drôme	
	ONF	
	SAFER	
<i>Financeurs</i>	SMRD	
	Groupe d'Action Locale Vallée de la Drôme	
	Agence de l'eau - Délégation régionale de Lyon	
	DDT	
	Région Auvergne Rhône-Alpes	
<i>Groupements d'agriculteurs/entreprises et syndicats</i>	Conseil Départemental de la Drôme	
	Cave Jaillance	
	GIEE de la Véore	
	Fruits +	
	CP Granois	
	CP du Roubion	
	CP de Saillans	
	CP Raye	
	CP Vercors Sud	
	CP Plan de Baix	
	GP Ambel et Tubanet	
	GP Trois Becs	
	Jeunes agriculteurs 26	
	Confédération Paysanne	
	Coordination rurale	
	FDSEA	
	MODEF	
	Syndicat Caprin	
	Syndicat général des Côtes du Rhône	
	Syndicat de la clairette et des vins du Diois	
	Fédération Départementale Ovine de la Drôme (Syndicat ovin)	
	Syndicat des vignerons des coteaux de Brézème	
	<i>Associations</i>	ADEAR Drôme
		Association Départementale d'Économie Montagnarde de la Drôme (ADEM)
		Association Terre de Liens
		Association Agri-Court
		Association Court-Circuit
AgribioDrôme		
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 26		
Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (ATTAC)		
CIVAM		
FD CUMA		
Fédération des Chasseurs		
FRAPNA		

	Les Compagnons de la Terre
	LPO
	Lysandra
	Réseau des OT de la vallée de la Drôme
	Solidarités Paysans Drôme/Ardèche
	Université de l'Avenir
<i>Autres</i>	Conservatoire d'espaces naturels RA
	CFPPA Die
	CNPF Rhône-Alpes
	FIBL
	Captage Prioritaire d'Autichamp
	MFR DIVAJEU
	Natura 2000 Gervanne & Sye

## C – Liste des communes concernées

### *Code géographique et libellé de commune*

26006 Alex
26007 Ambonil
26011 Aouste-sur-Sye
26015 Aubenasson
26019 Aurel
26021 Autichamp
26035 Beaufort-sur-Gervanne
26065 Chabrillan
26080 Chastel-Arnaud
26097 Cliousclat
26098 Cobonne
26108 Crest
26115 Divajeu
26122 Espenel
26125 Eurre
26128 Eygluy-Escoulin
26134 Félines-sur-Rimandoule
26137 Francillon-sur-Roubion
26141 Gigors-et-Lozeron
26144 Grâne
26090 La Chaudière
26020 La Répara-Auriples
26277 La Roche-sur-Grâne
26241 Le Poët-Célard
26165 Livron-sur-Drôme
26166 Loriol-sur-Drôme
26183 Mirabel et Blacons
26185 Mirmande
26195 Montclar-sur-Gervanne
26208 Montoisson
26214 Mornans
26221 Ombèze
26234 Piégros-la-Clastre
26240 Plan-de-Baix
26266 Rimon-et-Savel
26289 Saillans
26296 Saint-Benoit-en-Diois
26328 Saint-Sauveur-en-Diois
26336 Saoû
26344 Soyans
26346 Suze
26365 Vaunaveys-la-Rochette
26368 Vercheny
26371 Véronne